



Rapport annuel

2021-2022



Énergie NB Power

the power of possibility
débordant d'énergie



Page couverture

Nous sommes fiers d'alimenter les foyers, les hôpitaux, les entreprises et les collectivités du Nouveau-Brunswick. Comme Junior Kalala, nos clients peuvent profiter de nombreux comforts et commodités de la vie quotidienne grâce à l'électricité.



Lettre de présentation

Juin 2022

L'honorable Mike Holland
Ministre des Ressources naturelles et du
Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*. Nous sommes responsables de la préparation du présent rapport annuel et des résultats qu'il contient.

Charles V. Firlotte
Président du conseil
d'administration

Keith Cronkhite
Président-directeur général



Nous offrons à nos clients une variété de produits et de services. Grâce à notre programme de mise à niveau des projecteurs, nous avons fourni à Superior Screens à Miramichi une conception d'éclairage qui a amélioré à la fois leur éclairage et la visibilité et la sécurité sur le site pour leurs employés.

Table des matières

1	Les Néo-Brunswickois qui alimentent le Nouveau-Brunswick
5	Lettre aux clients
9	Notre engagement
19	Talents des employés
20	Rapport de gestion
47	États financiers consolidés
116	Aperçu statistique
124	Rapport de responsabilisation
134	Gouvernance

Lecture du rapport

Nous avons amélioré notre rapport en ligne de sorte qu'il est maintenant interactif. Nous vous encourageons à parcourir le rapport à l'aide des boutons de navigation pour en découvrir davantage sur notre histoire; vous y trouverez également des faits, des statistiques, et des liens vers d'autres sources d'information sur notre site Web.

- ▶ *Afficher points saillants, faits, et statistiques*
- > *Hyperlien vers information sur energienb.com*

Les Néo-Brunswickois qui alimentent le Nouveau-Brunswick

Depuis plus de 100 ans, Énergie NB fait partie du tissu du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, Énergie NB est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité qui alimente les foyers, les entreprises et les collectivités de plus de 400 000 clients.

Énergie NB possède l'un des parcs de production les plus diversifiés en Amérique du Nord et s'engage à développer une énergie durable pour les futures générations de Néo-Brunswickois. Une partie de cet engagement comprend des investissements dans des programmes d'efficacité énergétique, des solutions énergétiques, des sources d'énergie renouvelable et des technologies de réseaux intelligents.

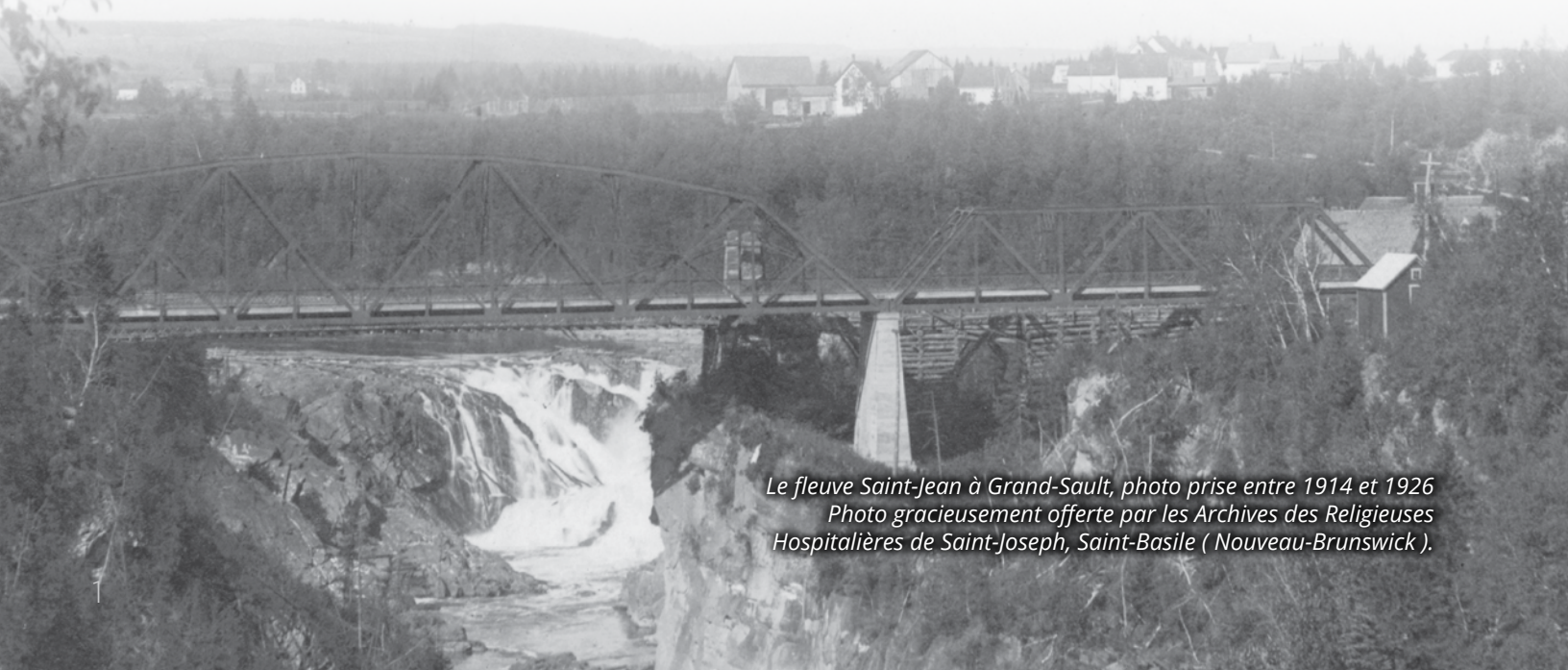
Dans l'ensemble, Énergie NB a une capacité de production totale de 3 790 MW, plus une capacité installée de production supplémentaire de 607 MW, dont 512 MW d'énergie renouvelable fournie par des tiers par le biais d'ententes d'achat d'énergie.

Les besoins en électricité des Néo-Brunswickois varient grandement selon les saisons ; la consommation d'énergie atteint ses plus hauts pics durant les mois froids de l'hiver. Pour répondre à la forte variation de la demande et s'assurer que les Néo-Brunswickois ont l'électricité dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin, Énergie NB dispose d'une capacité de production de réserve supplémentaire.

L'entreprise fournit une énergie sûre et fiable à ses clients grâce à 21 562 km de lignes de distribution, de sous-stations, de postes et de postes de sectionnement reliés par 6 870 km de lignes de transport.

Du fait qu'Énergie NB est une société d'État, son propriétaire et unique actionnaire est le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Énergie NB relève du gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

La *Loi sur l'électricité* confère à Énergie NB le pouvoir de vendre de l'électricité dans la province ainsi que de gérer et d'exploiter les ressources et les installations d'Énergie NB pour l'alimentation, le transport et la distribution de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Dans la mesure du possible, la loi établit également que les tarifs accordés par Énergie NB doivent être maintenus aussi compétitifs que possible et que les changements de tarifs doivent être stables et prévisibles d'une année à l'autre. Nos tarifs sont réglementés par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick



*Le fleuve Saint-Jean à Grand-Sault, photo prise entre 1914 et 1926
Photo gracieusement offerte par les Archives des Religieuses
Hospitalières de Saint-Joseph, Saint-Basile (Nouveau-Brunswick).*



Nos activités

Au Nouveau-Brunswick, nous entretenons et exploitons 13 centrales hydroélectriques, au charbon, au mazout, au gaz naturel et au diesel, ainsi que la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL), la seule centrale nucléaire du Canada atlantique. Ensemble, nos centrales assurent un approvisionnement énergétique fiable aux Néo-Brunswickois.

Nos équipes conçoivent, construisent et entretiennent les postes du réseau de transport, les postes de sectionnement et les lignes de transport interconnectées qui transportent l'électricité des centrales et d'autres sources d'approvisionnement sur de longues distances vers le réseau de distribution des clients et nos marchés d'exportation.

Responsable de l'exploitation du réseau, nous veillons à ce que le réseau électrique de la province soit exploité de manière fiable et puisse se rétablir rapidement en cas d'événements imprévus. Nous coordonnons et exploitons également les interconnexions avec le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Angleterre, et ce, en administrant les Règles commerciales de l'électricité et le Tarif d'accès au réseau de transport.

Grâce à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de notre réseau de distribution, nous fournissons une électricité sûre et fiable à nos clients partout au Nouveau-Brunswick tout en maintenant nos tarifs aussi bas que possible. Nous offrons également une variété de produits, de services et de programmes pour répondre aux besoins actuels et futurs de nos clients.

Dans l'ensemble de l'entreprise, nous nous efforçons d'offrir un niveau de service à la clientèle qui améliore l'expérience client. Nos services de communication, de technologie numérique, d'environnement, de finances, de ressources humaines, de droit, de planification, de réglementation et de chaîne d'approvisionnement fournissent un soutien à travers l'entreprise pour permettre la production et la livraison d'une électricité sûre et fiable à tous nos clients..

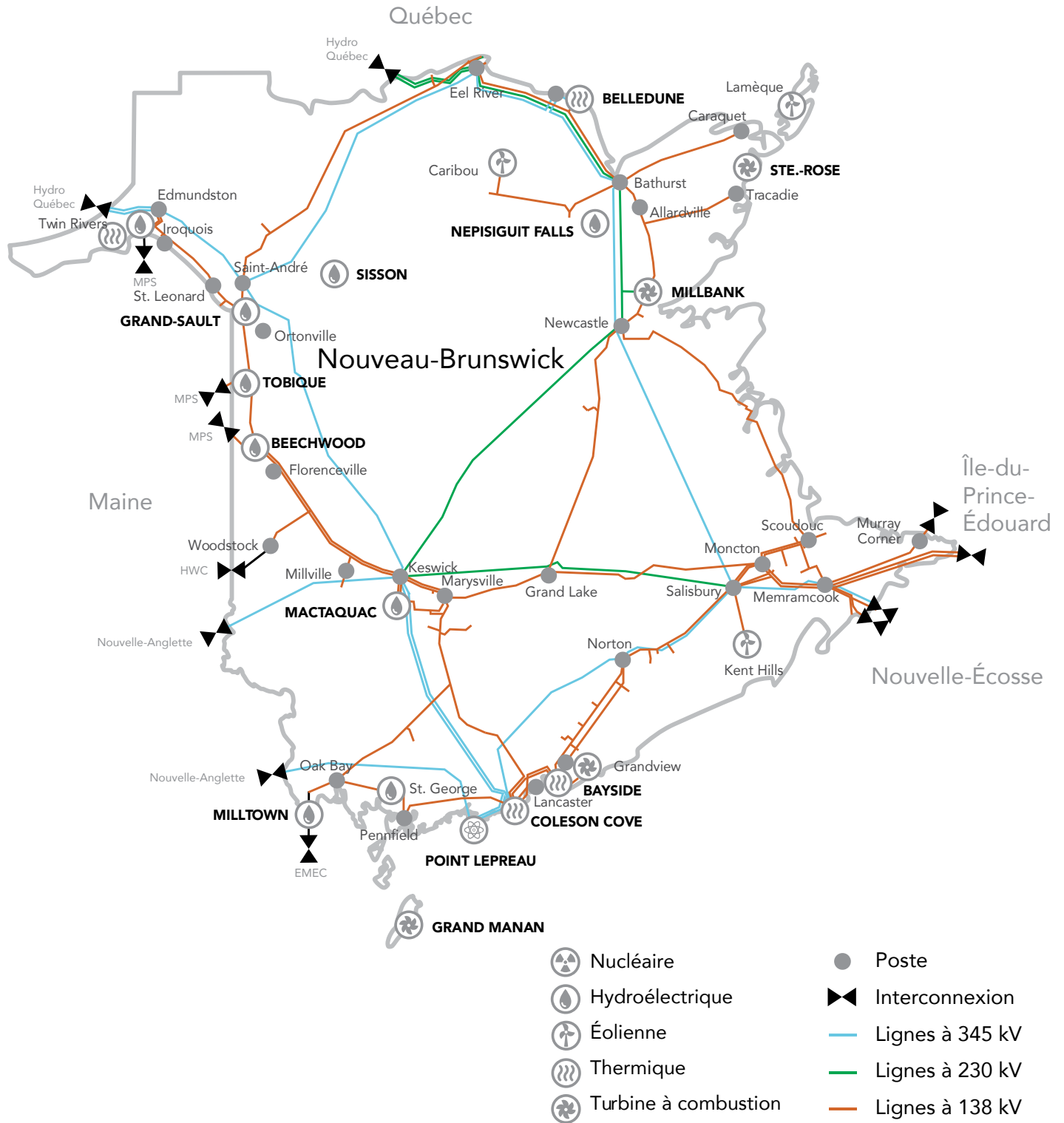
La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick, une société affiliée en propriété exclusive d'Énergie NB, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de vendre l'énergie excédentaire produite au Nouveau-Brunswick à d'autres territoires.



*Le fleuve Saint-Jean à Grand-Sault, de nos jours
Photo - gracieuseté de la Ville de Grand-Sault*

Approvisionner le Nouveau-Brunswick





Capacité de production nette

Énergie thermique

Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Bayside (Cycle combiné au gaz naturel)	277 MW

Total d'énergie thermique 1 716 MW

Énergie hydroélectrique

Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	11 MW
Sisson	9 MW
Milltown	3 MW

Total d'énergie hydroélectrique 889 MW

Énergie nucléaire

Point Lepreau 660 MW

Turbine à combustion

Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	29 MW

Total des turbines à combustion 525 MW

Total de la capacité de production

Énergie thermique	1,716 MW
Énergie hydroélectrique	889 MW
Énergie nucléaire	660 MW
Turbine à combustion	525 MW

Total de la capacité de production 3 790 MW

Ententes d'achat de l'électricité

Kent Hills (énergie éolienne)	167 MW
Caribou Mountain (énergie éolienne)	99 MW
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW
Wisokolamson Energy (énergie éolienne)	18 MW
Wocawson Energy (énergie éolienne)	20 MW
Grandview (gaz naturel)	95 MW
Twin Rivers (énergie biomasse)	39 MW
Irving Pulp & Paper (énergie biomasse)	33 MW
AV Nackawic (énergie biomasse)	26 MW
AV Cell (énergie biomasse)	21 MW
St George (énergie hydroélectrique)	15 MW
Edmundston Hydro (énergie hydroélectrique)	9 MW
Autres sources d'énergie renouvelable	20 MW

Total d'énergies renouvelables 607 MW

Lettre aux client

Chers clients,

Tout au long de l'année 2021-2022, nous avons continué à nous concentrer sur les améliorations qui sont utiles à nos clients ; nous avons créé des gains d'efficacité et préparé le terrain pour nous assurer de prendre les bonnes décisions, de vous fournir les bonnes solutions et, surtout, de tenir nos promesses.

Au cours de l'année, nous avons été rassurés par votre intérêt pour nos programmes d'efficacité énergétique. Plus de 3 800 clients résidentiels ont effectué des rénovations à leur domicile et nos clients commerciaux ont reçu environ 2,9 millions de dollars en incitatifs dans le cadre de notre Programme de remboursement pour les entreprises. En outre, deux fois plus de clients ont participé au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu par rapport à l'année dernière.

Nous avons également pris en compte vos commentaires et les avons intégrés dans nos programmes afin de mieux répondre aux besoins des clients. Nous avons été heureux de votre réaction au succès de notre projet pilote de rapport de fiabilité, aux améliorations apportées à notre carte des pannes et à l'indicateur en ligne des niveaux d'eau en temps réel du réservoir de la centrale de Mactaquac.

En janvier, lorsque nous avons connu les journées les plus froides de l'hiver au Nouveau-Brunswick et dans la région environnante, vous avez répondu à notre appel pour nous aider à déjouer les pointes. Bon nombre d'entre vous ont apporté des changements à leurs habitudes pour aider à réduire la demande globale d'électricité le matin et en début de soirée. Ensemble, nous avons pu éviter de recourir à l'énergie la plus chère et à teneur la plus élevée en carbone, ce qui a été avantageux pour tous les clients.

Les services publics du monde entier doivent relever le défi de la transition indispensable vers une économie à faible émission de carbone. À cet égard, Énergie NB a effectivement accompli des réalisations importantes, si l'on considère qu'au cours des deux dernières décennies, nous avons non seulement atteint, mais dans bien des cas, dépassé les objectifs de réduction établis dans divers cadres d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui a entraîné une réduction de 75 pour cent. Ainsi, nous émettons aujourd'hui 75 pour cent moins de carbone qu'en 2001. En novembre, le gouvernement fédéral a publié un nouvel objectif de réduction pour le secteur de l'électricité afin d'atteindre un niveau net zéro d'ici 2035. Nous continuerons à travailler avec les Néo-Brunswickois pour être un leader dans la réduction de notre empreinte environnementale et nous comptons atteindre la neutralité en carbone d'ici 2035.

En 2021-2022, nos ventes d'électricité dans la province provenaient de biogaz, de biomasse, d'énergie hydraulique et d'énergie éolienne. Nous avons été très satisfaits que, avec l'énergie nucléaire, 78 % de l'électricité que nous avons livrée aux clients fût sans carbone.

L'année dernière, le gouvernement fédéral a affirmé sa position de ne pas autoriser les centrales au charbon au-delà de 2030. Cette décision aura des répercussions financières importantes pour Énergie NB, et en fait pour tous les Néo-Brunswickois. Nous nous sommes donc tournés vers l'exploration d'options telles que le gaz naturel et la biomasse pour permettre la poursuite de l'exploitation de la centrale de Belledune.

Tout au long de l'année, nous avons continué à travailler sur des projets clés tels que l'avancement du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac afin de vous fournir un accès continu à cette énergie renouvelable. En même temps, nous avons continué à participer avec nos contreparties régionales à la recherche d'une solution régionale pour atteindre un réseau net zéro d'ici 2035.

À mesure que nous continuons à adopter des sources d'énergie sans carbone, nous sommes optimistes quant à l'évolution du paysage énergétique. Le changement crée des possibilités et la nôtre est d'être un leader dans le service à nos clients, tout en équilibrant la nécessité de rendre notre approvisionnement plus écologique et les possibilités de croissance qui découlent d'une électrification accrue.

Nous valorisons notre partenariat avec nos clients, comme ceux de Shediac qui travaillent avec nous pour déterminer comment les clients du Nouveau-Brunswick et de la région peuvent réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone individuelle. En juillet, nous avons choisi une entreprise du Nouveau-Brunswick pour construire le parc solaire de Shediac dans le cadre du projet pilote de communauté énergétique intelligente de Shediac. En octobre, nous nous sommes associés à STASH Energy pour fournir aux clients des thermopompes avec une fonctionnalité intégrée de stockage d'énergie thermique et des thermostats intelligents prêts pour la maison qui pourraient être testés pour le réseau intelligent de l'avenir.

L'infrastructure de mesure avancée nous aidera à mieux gérer la demande croissante du réseau électrique à l'avenir, tout en préparant le terrain pour un large éventail de nouveaux avantages pour les clients. Face aux perturbations mondiales de la chaîne d'approvisionnement l'année dernière, nous avons ajusté nos plans pour l'infrastructure de mesure avancée afin de compenser les problèmes d'approvisionnement en compteurs. Malgré les problèmes de calendrier, nous avons maintenu nos plans pour un déploiement pilote qui nous permettra de nous assurer que le réseau fonctionne comme prévu et de résoudre tout problème technique potentiel sans perturber un grand nombre de clients.

Nous sommes également fiers du rôle que notre équipe a joué pour faire avancer le dossier des petits réacteurs modulaires en s'associant au gouvernement et à l'industrie. Grâce au financement du Fonds de promotion économique du Canada atlantique, nous avons fait avancer la planification du projet de cette énergie propre. Nous avons continué à sensibiliser les gens aux avantages potentiels des petits réacteurs modulaires et nous avons commencé à faire participer les communautés des Premières Nations et les leaders du secteur commercial et communautaire à la conversation.

Nous avons obtenu des résultats financiers mitigés au cours de l'année, avec un bénéfice net de 80 millions de dollars et une augmentation de la dette de 9 millions de dollars. Bien que nous ayons bénéficié de la stabilité et de la prévisibilité des accords d'approvisionnement en combustible à long terme au cours de l'année, le remboursement de notre dette a été entravé par des problèmes de fiabilité aux centrales de Point Lepreau et de Bayside ainsi que par de faibles débits hydroélectriques.

Au cours de l'année, la centrale nucléaire de Point Lepreau n'a pas atteint ses objectifs de rendement en raison de deux interruptions non budgétées. La fiabilité de la centrale doit être améliorée et nous prenons des mesures pour améliorer le rendement de cet actif précieux qui contribue de façon importante à l'approvisionnement en énergie de notre province, à la réduction des émissions de carbone et à l'économie provinciale.

En automne, nous nous sommes associés à l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick pour un exercice de simulation d'urgence nucléaire appelé Défi Synergy 2021. Le défi a permis de mettre à l'épreuve la réponse intergouvernementale à une urgence dont les conséquences dépassent le site de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Nous sommes fiers de l'approche d'équipe, qui a permis d'exercer le programme d'intervention d'urgence à plusieurs aspects de la centrale et de mettre en pratique nos rôles au sein d'Énergie NB, du gouvernement provincial et de divers organismes afin de confirmer que nous sommes bien alignés et bien préparés aux activités d'intervention d'urgence.



Charles V. Firlotte
Président du conseil
d'administration




Keith Cronkhite
Président-directeur
général

La COVID-19 et les différentes vagues de la pandémie ont continué de faire des ravages tout au long de 2021-2022. Étant donné le rôle critique d'Énergie NB en tant que fournisseur de services essentiels, nous avons concentré nos efforts pour nous assurer que toutes les entreprises, tous les hôpitaux et tous les foyers du Nouveau-Brunswick étaient alimentés en électricité alors que la province se remettait de la pandémie. L'équipe d'Énergie NB peut être fière du travail collectif et du respect des mesures de sécurité renforcées que nous avons mis en place pour protéger nos employés et fournir à nos clients un service sûr et ininterrompu.

La santé et la sécurité de notre équipe d'Énergie NB sont primordiales et, à cette fin, nous cherchons toujours des moyens d'améliorer notre sensibilisation et notre rendement en matière de sécurité. Au cours de la dernière année, nous avons mis en place une nouvelle formation du leadership en matière de sécurité et nous avons continué à favoriser nos précieuses relations dans l'ensemble de l'organisation et avec la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité grâce à notre nouvel engagement commun en matière de sécurité. En novembre 2021, nous avons organisé une rencontre virtuelle sur la sécurité pour tous les employés, à laquelle plus de 1 500 employés ont participé. Et tout au long de l'année, nous nous sommes concentrés sur des conversations régulières et des actions de sensibilisation pour soutenir la résilience et la santé mentale des employés pendant que nous naviguions à travers la pandémie.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, une chose est certaine : des changements se produisent dans le secteur des services publics d'électricité et il est important que nous nous adaptions et soyons à l'avant-garde de ce changement. Les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* à la fin de 2021 nous donnent une nouvelle orientation. Ces changements renforcent notre capacité à atteindre nos objectifs financiers, ce qui a été un défi pour nous au cours des dernières années. Nous avons hâte de travailler avec la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick dans un cadre réglementaire plus moderne, dans l'intérêt de tous les Néo-Brunswickois.

Malgré tous ces changements, notre engagement envers vous demeure le même : favoriser votre qualité de vie grâce à une électricité fiable, innovante et durable. En 2022-2023, nous entreprendrons un processus de planification stratégique qui, selon nous, nous permettra de transformer véritablement notre entreprise.



Chez Énergie NB, nous sommes fiers d'alimenter vos foyers, vos entreprises, nos hôpitaux et nos collectivités.

Des entreprises comme la Boulangerie Grains de Folie, à Caraquet, permettent aux Néo-Brunswickois de goûter à la nourriture, à la musique et à l'art locaux, tout en profitant de la camaraderie que l'on retrouve dans les collectivités du Nouveau-Brunswick.

Pour ce qui est de l'avenir, nous nous concentrerons sur les questions stratégiques, notamment la gestion de la dette, la transition vers une production énergétique nette zéro d'ici 2035, la modernisation du réseau, l'adoption de nouvelles technologies ainsi que la définition et la transformation de notre culture afin d'offrir une expérience client améliorée. Dans le cadre de ce cheminement, nous profiterons de l'occasion pour faire une analyse délibérée du secteur de l'énergie et pour explorer les besoins actuels et futurs des Néo-Brunswickois afin d'investir dans des stratégies qui répondent le mieux à leurs besoins.

Travailler pour trouver des intérêts mutuels et un terrain d'entente nous a permis d'obtenir les meilleurs résultats possible dans de nombreuses situations cette année. En faisant preuve d'esprit de collaboration, d'ouverture et de transparence, nous avons pu établir des relations et entendre vos préoccupations, ainsi que celles d'autres clients clés, des Premières Nations, et des secteurs commerciaux et industriels.

Nous sommes à l'écoute, nous réexaminons notre façon de faire les choses et nous tenons compte de vos commentaires pour transformer notre entreprise afin de mieux répondre à vos besoins dans la province. Alors que nous entrons dans la prochaine phase d'électrification et de réseau intelligent, de nouveaux revenus, de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles solutions pour vous, nos clients, seront essentiels pour que nous puissions répondre aux besoins de nos clients et de tous les Néo-Brunswickois.



Charles V. Firlotte
Président du conseil
d'administration

Keith Cronkhite
Président-directeur
général



Engagement envers la valeur du client



Nous nous engageons à fournir de la qualité, de la valeur et du service à nos clients. Nous mettons l'accent sur l'engagement de nos clients et le partenariat avec les collectivités afin d'explorer comment nous pouvons répondre aux besoins, aujourd'hui et à l'avenir.



Grâce à un plus grand nombre d'options en libre-service et à l'amélioration des fonctionnalités de facturation et de paiement, les clients peuvent désormais communiquer avec nous à tout moment, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui facilite les échanges avec nous.

Nos spécialistes des comptes et nos conseillers en énergie travaillent avec les clients pour mieux comprendre leur consommation d'énergie et leurs besoins.

Nous mettons à l'essai des thermostats intelligents, des chauffe-eau intelligents et des thermopompes à stockage auprès des clients du Projet de communauté énergétique intelligente de Shediac, tout en obtenant des renseignements sur leur consommation d'énergie.



411 510

appels de clients
auxquels notre
équipe a répondu



12,48 \$

par mois pour
une douche de 10
minutes par jour



3 346 MW

la plus forte demande
de pointe instantanée
enregistrée

Engagement en faveur de l'efficacité énergétique



Chez Énergie NB, nous sommes déterminés à aider tous les Néo-Brunswickois à devenir plus efficaces sur le plan énergétique, afin que chacun puisse économiser de l'argent tout en luttant contre le changement climatique. Une utilisation plus efficace de l'énergie signifie également que nous pouvons utiliser des sources d'énergie plus propres pour alimenter la province.



Environ 270 entreprises du Nouveau-Brunswick ont participé à notre nouveau Programme de remboursement pour les entreprises et ont récupéré jusqu'à 25 % de leurs coûts d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Plus de 370 travailleurs de métiers ont participé à nos 22 cours de formation dans le secteur de la construction résidentielle afin d'accroître l'adoption de mesures d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.

Nous nous sommes associés à des communautés des Premières Nations et à des organisations à but non lucratif pour distribuer nos trousseaux d'économie d'énergie et avons aidé plus de 12 000 clients à réduire leur consommation d'énergie et leurs factures.



Économies de
239
millions de dollars
en coûts énergétiques
au cours de leur vie
depuis 2015



Réduction des
gaz à effet de serre
pour l'équivalent de
103 325
voitures depuis 2015



Investissements de
162
millions de dollars
dans l'économie
locale depuis 2015

Engagement en faveur du leadership environnemental



En tant que fournisseur d'énergie, nous nous efforçons d'être un leader en matière du rendement, de la responsabilité et de la conformité sur le plan environnemental, tout en respectant notre mandat qui consiste à fournir à nos clients une énergie sûre, fiable, abordable et à faible teneur en carbone.



Les employés de la centrale nucléaire de Point Lepreau plantent des asclépiades pour accueillir les papillons monarques en voie de disparition qui viennent se nourrir dans des champs non perturbés.

Notre réseau électrique et les plateformes de nidification que nous avons installées offrent des sites de nidification en milieu ouvert à plus de 300 nids de balbuzards.

L'exploitation de la centrale hydroélectrique de Mactaquac et l'atteinte de sa durée de vie utile assurent au Nouveau-Brunswick un approvisionnement fiable en énergie renouvelable.



33
millions de dollars
consacrés à l'efficacité
énergétique en
2021-2022



7,42 Mt
de réduction des
émissions de
carbone depuis
2001



78 %
d'électricité
sans carbone

Engagement envers les partenariats



Le pouvoir de nos partenariats avec les clients, les employés, les syndicats, les Premières Nations, les collectivités, les entreprises et l'industrie de toute la province nous donne la possibilité de travailler ensemble pour atteindre nos objectifs aujourd'hui et à l'avenir.



Nous nous associons régulièrement à diverses administrations et équipes d'intervention d'urgence pour nous assurer que nous sommes tous préparés et alignés dans l'éventualité d'une urgence hautement improbable sur le site de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

En collaboration avec la section 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, nous saisissons les occasions partagées pour renforcer notre engagement envers l'excellence pour tous les employés.

Nous offrons aux enseignants et aux élèves du Nouveau-Brunswick un apprentissage pratique et une expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie grâce à notre partenariat avec le Centre d'excellence pour l'énergie.



23
rencontres du
comité de liaison
communautaire



42 MW
de projets d'énergie
renouvelable menés
par des entreprises
autochtones



96
améliorations de
l'efficacité énergétique des
logements du programme
de développement social

Engagement envers nos employés



Depuis plus de 100 ans, Énergie NB alimente l'économie du Nouveau-Brunswick. Plus de 2 600 experts en énergie fournissent une électricité fiable et sûre qui alimente les foyers, les entreprises et les collectivités de notre province.



Nous formons une main-d'œuvre diversifiée et inclusive dont les employés occupent une variété de carrières techniques, scientifiques, commerciales, d'affaires et professionnelles. Ensemble, nous nous efforçons d'apporter une contribution positive à la population et à la province du Nouveau-Brunswick.

Nous entretenons et exploitons nos centrales, ainsi que nos réseaux de transport et de distribution, afin de pouvoir répondre de façon fiable aux demandes d'électricité de nos clients.

Nous développons également nos capacités afin d'offrir de nouveaux services et de nouvelles technologies, permettant ainsi aux Néo-Brunswickois de répondre à leurs besoins énergétiques actuels et futurs.



Plus de
1 500

employés à la rencontre sur la sécurité à propos de la communication positive



Plus de
100
étudiants d'été



59
apprentis

Talent des employés

Nous sommes fiers de nos employés talentueux, notamment de ceux qui ont été reconnus pour leurs réalisations.



Chantal Daigle Verrier a été nommée championne régionale de l'efficacité énergétique du Nouveau-Brunswick par Efficacité énergétique Canada. Chez Énergie NB, elle collabore avec les municipalités, les campus et les entreprises pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.



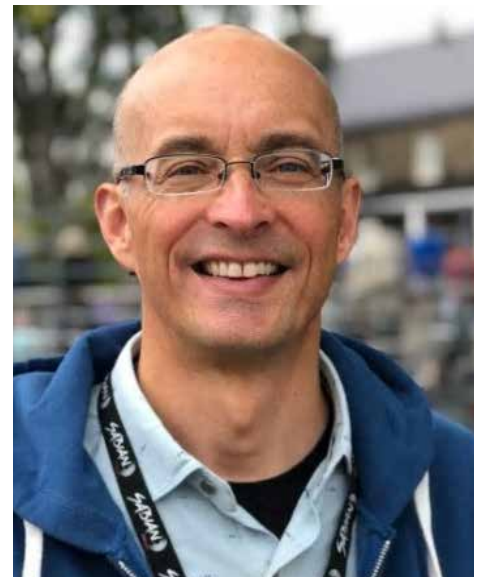
Jennifer Lennox de la centrale nucléaire de Point Lepreau, a été la première femme nommée ingénieure nucléaire en chef d'un service public en exploitation dans l'histoire du nucléaire au Canada.



Tom MacDermott, de l'équipe des services d'efficacité énergétique, a reçu le prix du « bénévole exceptionnel de la campagne » pour la campagne de Centraide des régions de Saint John, Kings et Charlotte.



Diane Spencer, responsable du programme d'efficacité énergétique pour le secteur résidentiel, a reçu le prix « Industry Supporter of the Year 2020 » de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations au Nouveau-Brunswick.



Brent Staeben, directeur de l'initiative du réseau intelligent de l'Atlantique, a reçu la distinction de l'Ordre du Nouveau-Brunswick, en reconnaissance de son impact communautaire.



Rapport de gestion

Facteurs de performance financière et d'exploitation

Explique l'incidence des facteurs contribuant à la variabilité des bénéfices.

Performance financière

Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.

Résultats financiers

Explique les résultats financiers pour l'exercice 2021-2022, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre.

Soldes réglementaires

Explique l'incidence des reports réglementaires.

Sources de financement

Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.

Gestion du capital

Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.

Modifications apportées aux méthodes comptables critiques

Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés.

Principales estimations comptables

Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.

Gestion du risque

Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur.

Facteurs de performance financière et d'exploitation

Variabilité du résultat

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation ne peut être contrôlé, ce qui peut entraîner d'importantes variations des résultats d'un exercice à l'autre. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir page 38 pour obtenir plus de renseignements). Des précisions supplémentaires sur les principaux risques et incertitudes et leur incidence éventuelle sur le résultat sont présentées ci-après.

Production hydroélectrique

Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu ou pas de stockage d'eau. Il en résulte une variabilité annuelle importante de la production hydroélectrique, car elle dépend de la quantité et du moment des précipitations.

L'hydroélectricité est la source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 82 % à 113 % de la production prévue au cours des 10 dernières années. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. L'ampleur du coût de remplacement de l'énergie dépend de la production disponible et des prix du marché au moment considéré. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire l'utilisation de combustibles coûteux et de diminuer le coût de la production.

La production hydroélectrique a compté pour environ 12 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2021-2022. La production hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul et, par conséquent, aucune composante hydroélectrique n'est incluse dans les coûts de combustible et d'achat d'électricité. En 2021-2022, la production hydroélectrique nette s'est établie à 85 % de la moyenne à long terme, par rapport à 95 % à l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à une augmentation des coûts de 15 millions de dollars.

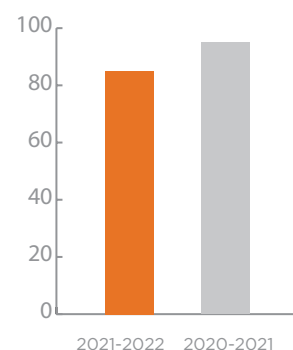
Une variation de 5 % des flux d'eau par rapport à la moyenne à long terme entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 7 à 8 millions de dollars.

Production d'électricité d'origine nucléaire

Énergie NB détient une centrale nucléaire. Le combustible nucléaire (uranium) est la deuxième source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire est inférieure aux niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation.

85%

Production hydroélectrique nette (pourcentage de la moyenne à long terme)



La centrale nucléaire de Point Lepreau a représenté environ 25 % des besoins d’approvisionnement totaux en 2021-2022, soit environ 3 %, ou 33 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d’achat d’électricité. Le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau s’est situé à 87,7 % en 2021-2022, comparativement à 70,8 % en 2020-2021. Cette augmentation de 17 % du facteur de capacité par rapport à l’exercice précédent est attribuable à une amélioration du rendement de la centrale et à un accroissement de la fiabilité de l’équipement. L’augmentation de la capacité a engendré une hausse de 3 millions de dollars des coûts d’approvisionnement liés à la production d’origine nucléaire.

En fonction de la période de l’année et des conditions du marché, une variation de 2 % du facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau entraînerait une variabilité du bénéfice net d’environ 5 à 8 millions de dollars.

Achats d’électricité

Énergie NB achète de l’électricité lorsque de l’énergie à moindre coût est offerte et pour satisfaire aux exigences des normes applicables au portefeuille d’énergie renouvelable. Les achats remplacent principalement la production interne au combustible fossile, selon le prix mondial des combustibles fossiles. Le prix du marché de l’électricité varie d’heure en heure et il est déterminé essentiellement par le marché de l’électricité de la Nouvelle-Angleterre, quelle que soit la source d’approvisionnement. Énergie NB conclut des contrats d’achat à terme d’électricité sur la base des coûts prévus afin d’atténuer en partie la volatilité des prix du marché. Énergie NB est tout de même exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d’achat changent. Les achats d’électricité ont représenté environ 43 % des besoins d’approvisionnement totaux d’Énergie NB en 2021-2022, ce qui correspond à environ 68 %, ou 678 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d’achats d’électricité.

Les prix moyens en périodes de pointe en Nouvelle-Angleterre se sont élevés à 65,62 \$ US/MWh, comparativement à 33,72 \$ US/MWh en 2020-2021. Les coûts d’approvisionnement d’Énergie NB ont augmenté de 128 millions de dollars en 2021-2022 en raison de la hausse des prix.

Généralement, une variation de 5 \$ des prix de l’électricité entraînerait une variabilité du bénéfice net d’environ 9 à 13 millions de dollars. Toutefois, en 2021-2022 compte tenu de la hausse des volumes de ventes prévus et de la volatilité accrue des prix de l’électricité, la variabilité du bénéfice net s’est établie entre 18 millions de dollars et 21 millions de dollars.

Électricité générée à partir du gaz naturel

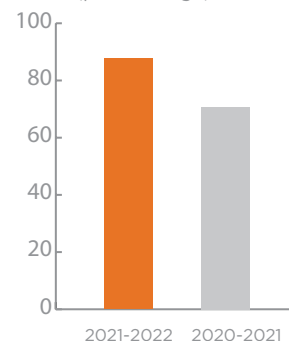
Énergie NB achète de l’électricité générée à partir du gaz naturel par l’intermédiaire d’un contrat d’achat d’électricité dans la province et est donc exposée à la variabilité des prix contractuels découlant des variations du coût sous-jacent du gaz naturel.

Énergie NB achète du gaz naturel pour la centrale électrique de Bayside et a obtenu une entente d’approvisionnement en gaz naturel provenant de l’Ouest canadien à long terme et à moindre coût. Énergie NB a conclu des contrats d’achats à terme pour 80 % à 100 % des besoins prévus en gaz naturel de la centrale.

La centrale électrique de Bayside est assujettie à une taxe sur le carbone qui fait augmenter le coût de l’électricité produite à partir du gaz naturel. La taxe est calculée en fonction du taux de taxation prescrit par la loi provinciale pour l’année et du total des émissions de la centrale. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d’une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

87,7%

Facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau (pourcentage)



L'électricité produite au moyen du gaz naturel a représenté environ 7 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2021-2022 et environ 12 %, ou 116 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix du gaz naturel se sont établis dans une fourchette allant de 1,80 \$ US/MBtu à 62,50 \$ US/MBtu en 2021-2022, alors qu'ils s'étaient situés dans une fourchette allant de 0,69 \$ US/MBtu à 12,03 \$ US/MBtu en 2020-2021. Les prix du gaz naturel ont été plus élevés en moyenne en 2021-2022 et ont entraîné une hausse des coûts d'approvisionnement de 18 millions de dollars par rapport à 2020-2021.

Une variation de 1 \$ des prix du gaz naturel entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 7 à 8 millions de dollars.

Production électrique au charbon ou au coke de pétrole

Énergie NB achète du charbon et du coke de pétrole au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres auprès de plusieurs contreparties. Ces combustibles sont surtout utilisés à la centrale de Belledune. Le charbon est acheté à prix indexés ou à prix fixes fermes alors qu'une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole.

La centrale de Belledune est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du charbon et du coke de pétrole. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

La production électrique au charbon ou au coke de pétrole a représenté environ 11 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2021-2022 et environ 8 %, ou 81 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Le prix moyen du marché du charbon s'est établi à 160,59 \$ US/tonne, par rapport à 55,53 \$ US/tonne en 2020-2021. Malgré l'augmentation du prix moyen du charbon par rapport à l'année précédente, les coûts d'approvisionnement d'Énergie NB ont été de 10 millions de dollars de moins que le prix moyen du marché, en raison des contrats à prix fixes.

Une variation de 5 \$ des prix du charbon et du coke de pétrole entraîne généralement une variabilité du bénéfice net d'environ 4 à 5 millions de dollars.

Production électrique au mazout lourd

La centrale de Coleson Cove, une centrale qui fonctionne en période de pointe l'hiver, est alimentée principalement au mazout lourd. Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire au minimum son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties.

La centrale de Coleson Cove est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût du mazout lourd. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

La production électrique au mazout lourd a représenté environ 3 % de l'approvisionnement total et environ 9 % ou 93 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité en 2021-2022.

Le prix du marché du mazout lourd a varié entre 62 \$ US le baril et 128 \$ US le baril en 2021-2022, alors qu'il avait varié entre 16 \$ US le baril et 51 \$ US le baril en 2020-2021. Les prix du mazout lourd sont volatils. Énergie NB gère ce risque de prix en ayant recours à des contrats d'achat à terme. Ces contrats ont atténué la hausse des prix du marché et, par conséquent, les coûts d'approvisionnement ont diminué de 13 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

La diversité des modes de production d'Énergie NB et ses contrats d'achat d'électricité favorables atténuent l'incidence de la volatilité des prix du marché du mazout lourd

Énergie provenant de sources renouvelables

L'engagement d'Énergie NB en matière de gestion de l'environnement s'est illustré par le dépassement des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable, lesquels exigent que 40 % des ventes à l'intérieur de la province soient issues de sources renouvelables. L'énergie provenant de sources renouvelables a constitué 42 % des ventes à l'intérieur de la province en 2021-2022 et 51 % en 2020-2021. Pour respecter cet engagement, Énergie NB produit de l'électricité à partir de ses installations hydroélectriques et achète de l'électricité provenant de sources renouvelables comme l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, l'énergie de biomasse, de biogaz et de gaz d'enfouissement et d'autres sources renouvelables dans le cadre de contrats d'achat d'électricité.

De temps à autre, les coûts de l'énergie renouvelable peuvent dépasser ceux du parc de centrales thermiques d'Énergie NB, ce qui donne lieu à un coût de conformité pour respecter les normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable. Énergie NB gère activement ses décisions en matière de répartition économique afin de minimiser les coûts pour les clients.

Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains ne sont pas compensés par des produits reçus en dollars américains. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains, déduction faite des produits attendus en dollars américains.

La valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain a fluctué entre 1,20 \$ et 1,29 \$, alors qu'elle avait fluctué entre 1,24 \$ et 1,42 \$ en 2020-2021. Cette variation des taux de change a donné lieu à une diminution des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité de 20 millions de dollars par rapport à 2020-2021.

Une variation de 0,05 \$ du taux de change entraînerait une variation du bénéfice net d'environ 5 à 15 millions de dollars.

Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque financier de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 33, à la rubrique Charges financières et revenus de placement.

Les fonds de placement au titre du secteur nucléaire sont régis par une politique de placement et sont gérés par Vestcor, une société de gestion financière tierce. La politique énonce les principes et les lignes directrices en matière de placement, y compris les objectifs de placement et la tolérance au risque appropriée pour les fonds. Le portefeuille est géré en fonction de ces objectifs de placement globaux et de ces seuils de tolérance au risque. La politique de placement a pour objectif de réduire la volatilité des besoins de financement futurs, de réduire au minimum le risque de contributions futures potentiellement importantes et de fournir une protection contre l'inflation étant donné la nature à long terme des besoins de trésorerie. La composition du portefeuille ne permettra pas nécessairement d'atteindre l'objectif de rendement de 5,15 % à court terme, car elle est axée sur les résultats à long terme. Les fonds sont investis dans des fonds bien établis, notamment dans des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes ou internationales et de sociétés fermées, des biens immobiliers de sociétés ouvertes ou fermées, des infrastructures ainsi que des placements non conventionnels. Tous ces placements sont assujettis aux risques du marché et la valeur des placements variera d'un jour à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs du marché, notamment les conditions économiques, les événements mondiaux, les nouvelles du marché et la performance des émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent. Les variations des taux de change auront également une incidence sur la valeur des investissements dans des titres qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

En raison de la valeur importante des fonds de placement au titre du secteur nucléaire, actuellement de 881 millions de dollars, le bénéfice net d'Énergie NB est sensible à toute volatilité des marchés dans lesquels ces fonds sont investis. Au cours des cinq dernières années, le rendement des fonds de placement au titre du secteur nucléaire a fluctué, passant d'une perte de 4 millions de dollars à un profit de 95 millions de dollars.

En 2021-2022, la diminution du rendement des placements s'est traduite par une baisse du bénéfice net de 49 millions de dollars par rapport à 2020-2021. Au cours de la même période, les placements liés au secteur nucléaire ont affiché un profit de 46 millions de dollars, comparativement à un profit de 95 millions de dollars. Cette baisse du rendement des placements reflète le retour aux niveaux observés avant la pandémie, après deux années de volatilité des marchés.

Une variation de 1 % du rendement des placements entraînera une variabilité du bénéfice net d'environ 27 à 28 millions de dollars.

Conditions météorologiques

Les clients d'Énergie NB dans la province présentent un degré élevé de pénétration du chauffage électrique dans leur domicile et, par conséquent, les tendances météorologiques peuvent entraîner des besoins en électricité imprévisibles d'un exercice à l'autre et une variabilité du bénéfice net. Le temps plus froid, en 2021-2022 a eu pour effet d'augmenter de 23 millions de dollars les produits dans la province par rapport à 2020-2021.

Les événements météorologiques majeurs peuvent également avoir une incidence significative sur les autres résultats financiers. Les coûts liés à ces événements constituent des dépenses non récurrentes et incontrôlables.

En 2021-2022, Énergie NB a engagé des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 1 million de dollars en lien avec des événements météorologiques comparativement à 4 millions de dollars en 2020-2021.

Au cours des derniers exercices, Énergie NB a connu quatre événements météorologiques majeurs qui ont tous entraîné une variabilité importante du résultat. Le coût lié à ces événements a varié de 8 à 30 millions de dollars.

Performance financière

Performance financière (en millions)	2021-2022	2020-2021
Bénéfice net (perte nette)	80 \$	(4) \$
Ventes d'électricité	2 060	1 763
Charges d'exploitation	1 915	1 680
Dette nette totale à la fin de l'exercice	4 938	4 929
Augmentation de la dette nette	9	9

Faits saillants de la performance financière

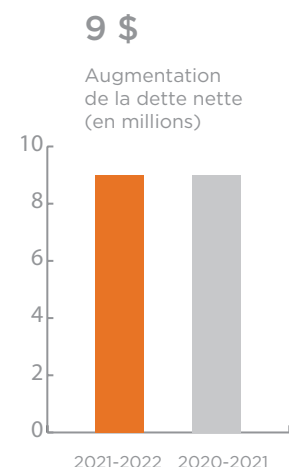
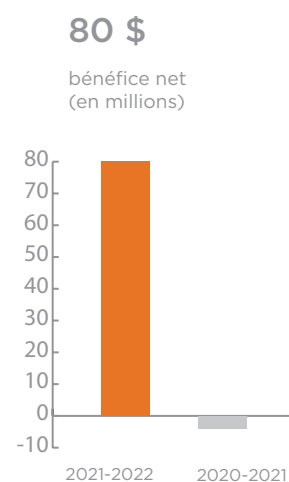
Énergie NB a inscrit un bénéfice net de 80 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022, soit une hausse du bénéfice de 84 millions de dollars par rapport à la perte nette de 4 millions de dollars pour 2020-2021.

En 2021-2022, Énergie NB a pu revenir à ses activités sur le terrain antérieures à la pandémie. Le plan d'intervention lié à la COVID-19 pour 2020-2021 a engendré une hausse des coûts et une baisse des produits du fait du passage aux activités essentielles et de la mise en œuvre de plan de soutien à la clientèle.

L'accroissement des ventes d'électricité a découlé d'une hausse des ventes à des clients à l'extérieur de la province, d'une augmentation de la charge dans la province et d'une hausse des tarifs moyens approuvés par l'organisme de réglementation. Ces augmentations ont donné lieu à des ventes totales d'électricité de 2 060 millions de dollars, soit une hausse de 297 millions de dollars, ou 17 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 915 millions de dollars et elles ont augmenté de 14 % par rapport à celles de 2020-2021. Énergie NB a été touchée au cours de l'exercice par des arrêts non planifiés de centrales et par la volatilité du marché des produits de base. Ces éléments ont entraîné une hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration et des coûts de l'énergie de remplacement.

Malgré l'amélioration du bénéfice net en 2021-2022, la dette nette a augmenté de 9 millions de dollars pour atteindre 4 938 millions de dollars au 31 mars 2022. Les besoins en fonds de roulement et l'augmentation des dépenses d'investissement ont eu une incidence sur les liquidités disponibles pour rembourser la dette.



Résultats financiers

Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province	1 502	68	1 395	76
À l'extérieur de la province	558	26	368	20
Divers	138	6	71	4
Total des produits	2 198	100	1 834	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		20		(5)

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels et les clients indirects de gros représentent environ 55 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province. La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, et aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. L'efficacité énergétique et les programmes de gestion de la demande contrebalancent en partie les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance.

Les comptes de clients liés aux services généraux représentent environ 21 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprennent des clients commerciaux et institutionnels ainsi que l'éclairage public. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les clients industriels représentent environ 24 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV et les ventes liées à la distribution industrielle aux clients dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV. Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais desservent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Résidentiel	701	47	669	48
Industriel	364	24	312	22
Usage général	294	19	276	20
Vente en gros	116	8	112	8
Éclairage public	27	2	26	2
Total	1 502	100	1 395	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		8		(2)
GWh	13 274		12 713	

Les ventes d'électricité dans la province se sont chiffrées à 1 502 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 107 millions de dollars par rapport à 2020-2021. La hausse des ventes découle essentiellement de la hausse des prix dans le secteur industriel et de l'augmentation des tarifs moyens approuvés par l'organisme de réglementation avec prise d'effet en mars 2021. Les volumes de ventes aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 13 274 GWh, soit une hausse de 561 GWh par rapport à l'an dernier en raison du temps plus froid et de la croissance de la charge d'autre nature.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Ces ventes comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme sur le marché américain et à d'autres services publics canadiens. Ces ventes sont assujetties aux éléments suivants :

- la disponibilité des sources de production d'Énergie NB, établie en fonction des besoins énergétiques à l'intérieur de la province et des calendriers d'entretien planifié des générateurs;
- les possibilités d'achats dans le réseau d'interconnexion;
- les prix du marché;
- les prix des combustibles;
- les taux de change;
- les occasions de contrats d'exportation de ventes et la concurrence à l'égard de ces contrats

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2021-2022	2020-2021
Produits	558 \$	368 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	52 %	(14) %
GWh	6 175	4 576
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	35 %	(9) %

En 2021-2022, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 558 millions de dollars, soit une augmentation de 190 millions de dollars ou 52 % par rapport à 2020-2021. Les ventes ont augmenté de 1 599 GWh, ou 35 %, du fait surtout de l'augmentation des contrats pour répondre aux besoins de la clientèle aux États-Unis et des occasions de vente auprès de clients au Canada et aux États-Unis.

1 502 \$

Total des ventes
d'énergie à l'intérieur
de la province
(en millions)

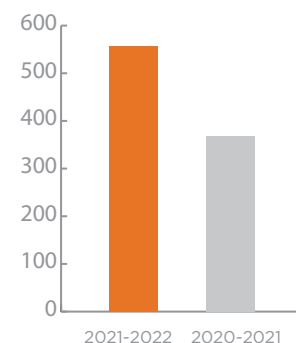


Pourcentage total selon
la catégorie de clients



558 \$

Ventes d'électricité
à l'extérieur de la
province



Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que des ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Produits et charges de transport, montant net	18	13	15	21
Location de chauffe-eau	23	17	22	31
Autres produits divers	22	16	14	20
Produits liés à la clientèle	17	12	16	22
Frais de raccordement aux poteaux	4	3	4	6
Vente de gaz nature	54	39	-	-
Total	138	100	71	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		94		(7)

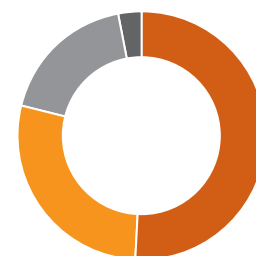
Les produits divers ont totalisé 138 millions de dollars en 2021-2022, en hausse de 67 millions de dollars ou de 92 % par rapport à ceux de 2020-2021. La centrale électrique de Bayside a fait l'objet d'une interruption non planifiée et a été mise hors ligne en février 2022. Énergie NB a été en mesure de réaliser des opérations d'arbitrage sur le gaz naturel et a généré des ventes de 54 millions de dollars, ce qui a atténué le coût de l'énergie de remplacement associé à l'interruption.

Charges d'exploitation

Aperçu des charges d'exploitation (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	983	51	802	48
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	537	28	508	30
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	344	18	321	19
Impôt et taxes	51	3	49	3
Total	1 915	100	1 680	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		14		-

1 915 \$

Total des dépenses par classification (en millions)



pourcent du coût total

Combustible et achats d'énergie	51%
EEA	28%
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18%
Impôt et taxes	3%

Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Les centrales de production d'Énergie NB sont alimentées par les types de combustibles suivants :

- combustible nucléaire (uranium);
- charbon;
- gaz naturel;
- coke de pétrole;
- mazout lourd;
- hydroélectricité.

De plus, Énergie NB achète l'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants au moyen de contrats d'achat d'électricité. Ces contrats comprennent les achats :

- de production d'énergie hydroélectrique;
- de production d'énergie éolienne;
- de production d'autres types d'énergie renouvelable;
- de production de gaz naturel.

La combinaison de production interne et d'achats d'électricité d'Énergie NB est établie afin de veiller à ce que les exigences des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable soient respectées. La norme exige que les ventes d'électricité d'Énergie NB dans la province proviennent d'énergies renouvelables à hauteur d'au moins 40 %.

Combustible et achats d'électricité (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Hydro	-	-	-	-
Nucléaire	33	3	25	3
Thermique	237	24	177	22
Achats	713	73	600	75
Total	983	100	802	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		23		3

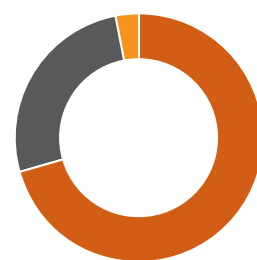
Les coûts de combustible et d'achat d'électricité se sont établis à 983 millions de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 181 millions de dollars par rapport à 2020-2021.

La production nette et les achats d'électricité d'Énergie NB en 2021-2022 se sont établis à 20 372 GWh, en hausse de 2 158 GWh ou 12 % par rapport à 2020-2021. Plusieurs facteurs ont conduit à l'augmentation des besoins en électricité en 2021-2022, notamment la croissance tant sur le marché de l'exportation que sur le marché provincial et le temps plus froid. L'augmentation des besoins en ce qui a trait à la charge a fait croître les coûts de combustible et d'achat d'électricité de 123 millions de dollars.

La hausse des coûts d'approvisionnement moyens a entraîné une augmentation des coûts de combustible et d'achat d'électricité de 126 millions de dollars. Les prix de l'électricité ont été principalement responsables de la hausse des coûts. Énergie NB atténue une partie de la volatilité des prix en concluant des contrats d'achat à terme pour les achats d'électricité. Cependant, Énergie NB est toujours exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d'achat changent. La moyenne des prix de pointe en Nouvelle-Angleterre était de 65,62 \$ US/MWh, contre 33,72 \$ US/MWh en 2020-2021.

983 \$

Combustible et
achats d'électricité
(en millions)



Pourcentage du coût
total

Énergie hydroélectrique	0%
Énergie nucléaire	3%
Énergie thermique	24%
Achats	73%

La disponibilité des centrales de production, les conditions du marché et les prix des combustibles ont une incidence importante sur le bouquet énergétique de production utilisé à un moment donné. Énergie NB s'efforce d'optimiser la diversité de son portefeuille pour réduire au minimum l'incidence de ces changements en équilibrant la production interne avec les achats d'électricité externe. Cette optimisation du portefeuille de production a entraîné une baisse des coûts de combustible et d'achat d'électricité de 68 millions de dollars.

L'amélioration de la performance et de la fiabilité du réseau de la centrale nucléaire de Point Lepreau par rapport à l'exercice précédent a contribué à la baisse à hauteur de 36 millions de dollars, tandis que la production hydroélectrique nette a reculé d'un exercice à l'autre pour s'établir à 85 % de la moyenne à long terme, ce qui a entraîné une hausse des coûts de combustible et d'achat d'électricité de 15 millions de dollars.

La centrale électrique de Bayside a fait l'objet d'une interruption non planifiée et a été mise hors ligne en février 2022 en raison d'un bri d'équipement. Bien que le coût du gaz naturel pour la centrale soit inclus dans les coûts de combustible et d'achat d'électricité, les opérations d'arbitrage du gaz naturel ont donné lieu à des ventes de 54 millions de dollars, ce qui a permis d'atténuer le coût de l'énergie de remplacement associé à l'interruption.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit plus de 21 500 km de lignes de distribution et 6 800 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante des objectifs d'excellence d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB est engagée à créer une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques. Les employés du monde entier continuent d'offrir une valeur ajoutée aux clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. En 2021-2022, Énergie NB a réalisé des économies en trésorerie et d'autres avantages comme des dépenses évitées et une augmentation de la productivité.

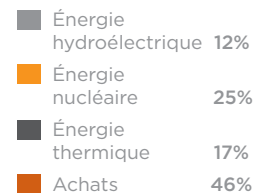
Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

20 372 GWh

Production en gigawattheures



Pourcentage du gigawattheures total



Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2021-2022	2020-2021
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	537 \$	508 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	6 %	(4) %

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 537 millions de dollars en 2021-2022, soit une augmentation de 29 millions de dollars ou 6 %, comparativement à 2020-2021.

La hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2021-2022 résulte en grande partie de l'accroissement des activités d'entretien à la centrale nucléaire de Point Lepreau, du retour à des activités sur le terrain antérieures à la pandémie et de l'interruption non planifiée à la centrale électrique de Bayside. Ces coûts supplémentaires ont été en partie contrebalancés par une diminution des coûts liés aux tempêtes.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin (le plus récent examen externe a été effectué en 2019-2020).

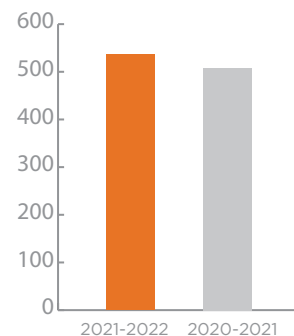
Depuis l'adoption des IFRS le 1^{er} avril 2014, Énergie NB a inscrit à l'actif les interruptions prévues à des fins d'entretien. Ces interruptions constituent des activités cycliques nécessaires à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'interruption prévue à des fins d'entretien majeur est fondée sur la fréquence de l'interruption.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2021-2022	2020-2021
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	344 \$	321 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	7 %	1 %

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrées à 344 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente une hausse de 23 millions de dollars ou 7 %, par rapport à 2020-2021. L'amortissement des immobilisations corporelles a continué d'augmenter d'un exercice à l'autre au fur et à mesure que les coûts des interruptions pour entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis. Les composantes connexes ont des durées d'utilité estimées de deux à huit ans, ce qui a donné lieu à un amortissement plus élevé. En 2021-2022, la hausse des amortissements découle principalement des interruptions prévues à des fins d'entretien majeur et de la perte sur la sortie des turbines endommagées de la centrale électrique de Bayside.

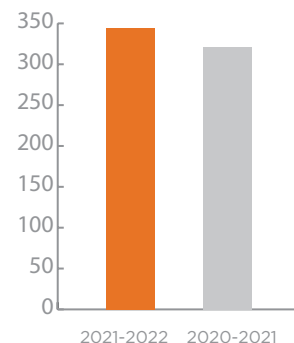
537 \$

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)



344 \$

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)



Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la Province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

Impôt et taxes (en millions)	2021-2022	2020-2021
Impôt et taxes	51 \$	49 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	4 %	4 %

L'impôt et les taxes se sont élevés à 51 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente une hausse de 2 millions de dollars ou 4 % par rapport à 2020-2021. Les impôts et les taxes ont augmenté d'un exercice à l'autre, principalement en raison de l'augmentation des impôts fonciers ainsi que de la hausse de l'assiette de la taxe sur les services publics, laquelle s'accroît au fur et à mesure que la valeur comptable des immobilisations corporelles augmente.

Charges financières et revenus de placement

Les charges financières et revenus de placement comprennent également l'évaluation à la valeur de marché des placements. Ces charges nettes sont variables en raison des fluctuations importantes de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

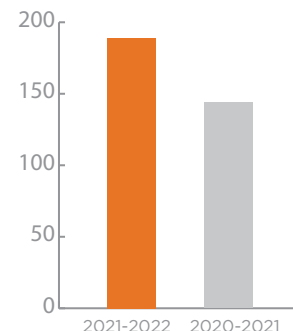
Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

Charges financières et revenus de placement (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Charges financières	248	131	235	163
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(13)	(7)	4	3
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(46)	(24)	(95)	(66)
Total	189	100	144	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		31		(44)

Les charges financières et revenus de placement se sont élevés à 189 millions de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 45 millions de dollars, ou 31 %, par rapport à 2020-2021. L'augmentation des charges financières découle surtout des variations de change sur la dette à long terme en dollars américains, lesquelles ont été entièrement compensées par les variations de change sur les placements dans des fonds d'amortissement. Les profits latents sur les placements se sont établis à 46 millions de dollars, soit une baisse de 49 millions de dollars ou 52 % par rapport à 2020-2021. Les valeurs de marché des placements sont assujetties aux conditions du marché, lesquelles ont été volatiles en 2021-2022.

189 \$

Charges financières et revenus de placement (en millions)



Soldes réglementaires

Les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Soldes réglementaires (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Centrale nucléaire de Point Lepreau	661	84	744	87
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	118	15	107	12
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	8	1	7	1
Total	787	100	858	100
Pourcentage de diminution d'un exercice à l'autre		(8)		(2)

Solde réglementaire – Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Un solde réglementaire légiféré¹ a été créé pour les coûts de remplacement de l'énergie et les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale permettent de répartir les coûts parmi les clients qui bénéficieront de l'utilisation de l'actif. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état. Ces montants seront recouverts au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2021-2022, les variations des soldes réglementaires de 26 millions de dollars ont été imputées au résultat.

¹ L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA »)

Un solde réglementaire a été créé pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA ») de façon échelonnée. Le montant découlant de cet avantage est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans, et il restait deux ans au 31 mars 2022. Énergie NB est en train de recouvrer les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

En 2021-2022, les variations des soldes réglementaires de 11 millions de dollars ont été comptabilisées dans le résultat et comprenaient un montant de 22 millions de dollars lié aux avantages échelonnés pour les clients et des charges d'intérêts de 5 millions de dollars, facteurs partiellement contrebalancés par des économies d'amortissement et d'intérêts de 16 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2022, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

En 2021-2022, des variations de 1 million de dollars des soldes réglementaires ont été imputées au résultat.

Sources de financement

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme vont d'un taux minimum de 0,15 % à un taux maximum de 0,87 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme vont d'un taux minimum de 1,55 % à un taux maximum de 8,75 %. La capacité d'Énergie NB à rembourser la dette (activités de financement) subit l'incidence des activités d'exploitation et des activités d'investissement.

Les besoins en matière de sources de financement d'Énergie NB consistent principalement en des besoins en fonds de roulement, des dépenses d'investissement ainsi que le service et le remboursement de la dette. Les sources de financement d'Énergie NB se composent principalement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des placements et du produit des émissions de titres de créance. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation dépendent de plusieurs facteurs, notamment les prix des marchandises, les décisions réglementaires relatives aux tarifs de l'électricité et le calendrier connexe ainsi que le recouvrement des coûts engagés pour offrir des services aux clients, les taux de change et les occasions d'exportation.

Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2021-2022	2020-2021	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	321 \$	291 \$	30 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(337)	(319)	(18)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	65	28	37
Augmentation de la trésorerie	49 \$	- \$	49 \$

Activités d'exploitation

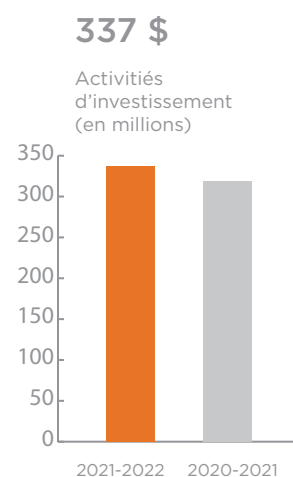
Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Ces activités comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 321 millions de dollars en 2021-2022, soit une augmentation de 30 millions de dollars ou 10 % par rapport à 2020-2021. Cette augmentation est attribuable à la hausse des ventes d'électricité à l'intérieur et à l'extérieur de la province ainsi qu'aux nouvelles ventes de gaz naturel. Les besoins en fonds de roulement ont augmenté de 121 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ceci est attribuable à l'augmentation des débiteurs, ainsi que des stocks de combustibles découlant des achats de quantités supplémentaires de mazout lourd effectués par Énergie NB afin de s'assurer que les besoins d'approvisionnement pour l'hiver 2022-2023 soient satisfaits.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son système pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Énergie NB investit également dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace.

En 2021-2022, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 337 millions de dollars, soit une augmentation de 18 millions de dollars ou 6 % comparativement à 2020-2021. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des dépenses régulières et des dépenses liées aux interruptions à l'égard d'immobilisations corporelles, y compris les investissements dans le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale Mactaquac, l'infrastructure de mesure avancée, les travaux liés à la demande des clients et les interruptions aux fins de l'entretien des centrales électriques.



Activités de financement

Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent des activités telles que les variations de la dette et les remboursements du fonds d'amortissement et les rachats depuis ce dernier. Énergie NB entreprend ces activités afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

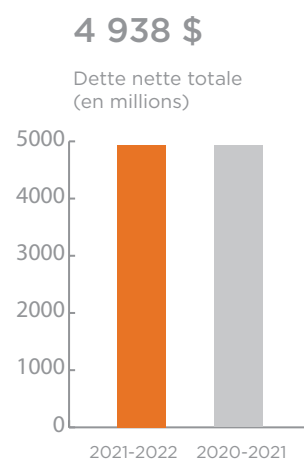
Activités de financement (en millions)	2021-2022	2020-2021	Variation
Produit tiré de la dette à long terme	298 \$	303 \$	(5) \$
Remboursements d'emprunts	(400)	(367)	(33)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	251	(83)	334
Versements dans le fonds d'amortissement	(121)	(49)	(72)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	44	230	(186)
Remboursement de principal sur les obligations locatives	(7)	(6)	(1)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	65 \$	28 \$	37 \$

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 65 millions de dollars en 2021-2022, en hausse de 37 millions de dollars par rapport à 2020-2021, laquelle est attribuable en grande partie au produit de la dette à court terme émise au cours de l'exercice à l'étude pour financer les nouveaux besoins en matière de capital, facteur en partie compensé par les variations du fonds d'amortissement.

Gestion du capital

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en maintenant son engagement à augmenter ses tarifs de façon concurrentielle. La réduction de la dette est nécessaire afin qu'Énergie NB ait la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements. Énergie NB reste déterminée à atteindre la cible prévue par la loi d'ici à 2027, conformément à son mandat.

Gestion du capital (en millions)	2021-2022	2020-2021
Dette à long terme	4 406 \$	4 334 \$
Partie courante de la dette à long terme	225	400
Dette à court terme	859	608
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(500)	(410)
Trésorerie	(52)	(3)
Dette nette totale	4 938 \$	4 929 \$
Résultats non distribués	545 \$	465 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	171	(148)
Capital total	5 654 \$	5 246 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	87 %	94 %



Malgré le renforcement de la performance financière et l'amélioration du bénéfice net de 84 millions de dollars, la dette nette a augmenté de 9 millions de dollars en 2021-2022, ce qui concorde avec les résultats de 2020-2021. Les besoins en fonds de roulement de 121 millions de dollars plus élevés qu'à l'exercice précédent ont entraîné une baisse de la trésorerie disponible d'Énergie NB aux fins de la réduction de la dette.

Énergie NB détient des garanties en trésorerie de 56 millions de dollars de la part de contreparties afin d'atténuer le risque découlant des fortes variations des prix du marché sur les contrats dérivés. Ce montant était inclus dans la trésorerie au 31 mars 2022 et il a eu une incidence positive temporaire sur la dette nette.

Bien que la dette nette ait augmenté au cours de l'exercice, le pourcentage de la dette nette d'Énergie NB dans la structure du capital a diminué pour se situer à 87 %, comparativement à 94 % en 2020-2021. Cette diminution découle de la hausse de 319 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global et de 80 millions de dollars des résultats non distribués. La hausse du cumul des autres éléments du résultat global est attribuable à l'augmentation de la valeur de marché des contrats dérivés en raison de la volatilité des prix des produits de base. Ces instruments financiers protègent Énergie NB et ses clients contre la volatilité des taux de change et des prix des produits de base.

Changements de méthodes comptables critique

Changements futurs

Veuillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers consolidés pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

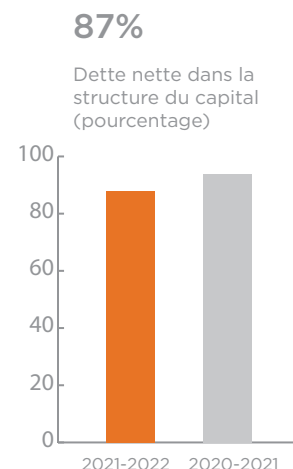
Principales estimations comptables et jugements

Veuillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers consolidés pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

Gestion du risque

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et changeant est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de sa mission et de son mandat. Ces risques comprennent une série de risques financiers liés au marché comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises ainsi que des risques opérationnels, y compris les risques liés à la sécurité et à l'environnement, et les risques stratégiques qui représentent des enjeux considérables pour les activités de la société. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés à l'échelle de l'entreprise afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques.



Gestion des risques d'entreprise

Les risques sont gérés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise d'Énergie NB. La stratégie et les objectifs de l'entreprise servent de fondement à toutes les activités de gestion des risques et, dans le cadre du processus de planification, le conseil d'administration établit l'appétit et la tolérance globaux de la Société en matière de risque. Le processus de gestion des risques d'entreprise repose sur une méthode uniforme à l'échelle de l'entreprise, laquelle permet de dégager une vision globale du risque qui est régulièrement communiquée à la direction et au conseil d'administration. Cette méthode est soutenue par des discussions ouvertes et continues sur le risque qui permettent aux intervenants clés d'acquiescer une compréhension commune des facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence négative sur les objectifs d'Énergie NB. Les risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de l'organisation sont répertoriés, évalués et gérés au moyen d'ateliers périodiques portant sur l'évaluation des risques et de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus pour les risques hautement prioritaires.

En intégrant des techniques de gestion des risques dans ses activités quotidiennes, Énergie NB est mieux outillée pour repérer les risques qui touchent ses objectifs et pour gérer les risques de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise.

Gestion du risque financier

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB, lesquelles se concentrent sur les domaines qui ont l'incidence la plus grande sur la rentabilité et les flux de trésorerie. Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, en ayant recours notamment à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts sous-jacents liés aux activités ou aux sources de risque, lesquels comprennent notamment :

- la production et l'achat d'énergie et les crédits pour l'énergie renouvelable;
- l'achat de combustible et le transport connexe;
- la variabilité des cours du change et des prix des marchandises;
- la variabilité des taux d'intérêt;
- le défaut des contreparties d'honorer leurs obligations contractuelles;
- la prise de risques financiers non autorisés;
- des modèles inappropriés ou invalides aux fins de gestion des risques financiers.

Principaux risques d'entreprise

Énergie NB évalue périodiquement ses principaux risques d'entreprise et les risques changent avec le temps. La section suivante explique les dix principaux risques d'entreprise.

Risque	Appétit pour le risque
Stratégique	
Défaut d'atteindre les cibles de bénéfices	Modéré
Changements climatiques	Faible à modeste
Exigences réglementaires	Modéré
Ressources énergétiques distribuées (RED)	Modeste
Innovation et transformation numérique	Modeste
Marchés émergents	Modéré
Opérationnel	
Engagement des employés	Faible à modeste
Cybersécurité	Faible
Exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau	Faible
Chaîne d'approvisionnement	Modéré

Défaut d'atteindre les cibles de bénéfices

Énergie NB a reçu le mandat d'atteindre un ratio de capitaux empruntés et de capitaux propres de 80/20 d'ici à 2027. Pour ce faire, la Société doit atteindre ses cibles de bénéfices. Les revenus d'Énergie NB subissent l'incidence de la faible croissance de la charge, des changements dans la composition de la clientèle, de l'ampleur des augmentations de tarifs approuvées et du moment où elles surviennent, des possibilités de ventes à l'extérieur de la province, des prix et des nouvelles sources de revenus. Les coûts subissent l'incidence de facteurs tels que les flux d'eau, la météo, l'indexation des prix, l'incertitude relative aux coûts, la fiabilité des centrales, la nouvelle réglementation, notamment en matière d'environnement, les attentes des clients et les investissements nécessaires dans les actifs et les technologies nouveaux et existants. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir une incidence négative sur les bénéfices et les flux de trésorerie, principalement en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des prix. Les résultats financiers seront également touchés par la crise énergétique mondiale et les problèmes de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale découlant d'événements géopolitiques.

Énergie NB exerce ses activités dans un secteur à forte intensité de capital et bon nombre de ses coûts sont fixes. Néanmoins, Énergie NB a pris des mesures pour réduire les coûts et améliorer la prévisibilité du bénéfice net. Énergie NB a atténué les augmentations de coûts du combustible en investissant dans la fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau, en concluant une entente d'approvisionnement énergétique à long terme avec Hydro-Québec, en réalisant l'acquisition de la centrale électrique de Bayside alimentée au gaz naturel et en concluant une entente d'approvisionnement en gaz naturel à long terme et à moindre coût provenant de l'Ouest canadien. Des comptes d'écarts réglementaires ont été constitués avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022, aux termes de modifications apportées à la *Loi sur l'électricité*, lesquels protégeront le bénéfice net des écarts entre les revenus provenant de la vente d'électricité et les coûts d'approvisionnement. Énergie NB a inclus dans son budget annuel une réserve pour pertes prévisibles en cas de tempête afin de réduire la variabilité du bénéfice en raison des phénomènes météorologiques extrêmes. Une culture d'amélioration continue fait partie intégrante de l'entreprise, ce qui contribue à créer une valeur durable pour les clients grâce à l'amélioration des processus de travail et à la réalisation d'économies financières. Un cadre de gestion de la valeur est en cours de mise en œuvre pour assurer la surveillance des dépenses en immobilisations et d'autres initiatives afin de trouver un juste équilibre entre les investissements dans les actifs traditionnels et ceux dans les nouvelles technologies.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont à l'origine de l'introduction de nouvelles réglementations et de modifications de la réglementation concernant la tarification des émissions et l'abandon graduel de la production d'électricité à partir du charbon.

Le système de tarification fondé sur le rendement (STFR) du Nouveau-Brunswick a été accepté par le gouvernement fédéral, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021. Plus récemment, le gouvernement fédéral a annoncé des modifications proposées à la réglementation fédérale sur les STFR pour les années 2023 à 2030. Ces modifications peuvent avoir une incidence sur les exigences du système provincial de tarification du carbone pour cette période et des pourparlers sont en cours avec le gouvernement provincial pour évaluer les répercussions de tout changement au STFR du Nouveau-Brunswick. Énergie NB a pris des mesures pour réduire ses émissions de plus de 60 % depuis 2005, ce qui va alléger le fardeau que les contribuables devront supporter selon le STFR. Énergie NB a également pris des mesures pour réduire les émissions de carbone en s'appuyant sur des sources de production plus propres dans la province et sur des achats d'énergie qui réduisent le recours à la production au charbon et au mazout.

Énergie NB se concentre sur une transition gérée afin d'accroître ses réductions d'émissions pour demeurer à la tête du secteur à ce chapitre et de passer à un réseau d'électricité à zéro émission nette d'ici 2035, conformément à la norme d'électricité propre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Énergie NB a cherché à conclure une entente d'équivalence concernant la centrale de Belledune alimentée au charbon, mais à la fin de 2021, le gouvernement fédéral a affirmé sa position selon laquelle il n'autorisera plus l'utilisation du charbon à la centrale de Belledune après 2030. Énergie NB étudie la possibilité d'utiliser un combustible de remplacement propre pour la centrale de Belledune pendant qu'elle développe le potentiel des petits réacteurs nucléaires modulaires (« PRM ») et approfondit les possibilités offertes par une nouvelle infrastructure de transport, ce qui pourrait contribuer à l'abandon progressif du charbon dans la région. Les combustibles de remplacement propres, comme la biomasse, pour la centrale de Belledune pourraient servir de pont pendant l'abandon progressif du charbon jusqu'à ce que les PRM et la nouvelle infrastructure de transport soient prêts à être utilisés.

Les changements climatiques se traduisent également par une augmentation de la fréquence et des répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes. Au cours des dernières années, l'entreprise de services publics et ses clients ont connu un certain nombre de tempêtes de verglas hivernales, d'inondations printanières et même une tempête post-tropicale, qui ont chacune entraîné des pannes prolongées pour les clients et des millions de dollars de dommages à l'infrastructure de transport et de distribution.

Énergie NB a pris des mesures pour réduire l'incidence des phénomènes météorologiques dans l'avenir, notamment :

- l'adoption de nouvelles spécifications de conception dans le but d'avoir, dans la mesure du possible, une infrastructure de distribution et de transport résistante aux tempêtes;
- l'élargissement des emprises dans le cadre du programme de gestion de la végétation et la mise en œuvre d'un programme sur les arbres dangereux pour répertorier et éliminer les arbres matures qui continuent de représenter un danger;
- la mise en œuvre d'améliorations dans les activités d'intervention en cas de tempête;
- l'évaluation de la vulnérabilité des actifs et des activités;
- l'amélioration de la visibilité des actifs en automatisant les indicateurs de santé et de criticité.

En s'appuyant sur les progrès considérables qui ont déjà été réalisés dans ces domaines, Énergie NB a préparé un plan d'adaptation aux changements climatiques qui consolide un certain nombre de plans existants et qui permet de cibler les zones à haut risque et les stratégies d'atténuation. Le plan évalue les vulnérabilités du réseau et identifie les moyens de gérer les risques et les occasions liés au climat, y compris les actions rentables visant à modifier les infrastructures pour améliorer la résilience aux principaux risques liés aux changements climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes.

Exigences réglementaires

Un certain nombre de facteurs transforment actuellement le secteur des services publics, notamment les changements climatiques, la modernisation des infrastructures de services publics, les progrès technologiques et l'évolution des attentes des clients. Jusqu'à tout récemment, le cadre de réglementation actuel au Nouveau- Brunswick ne reflétait pas l'environnement dynamique dans lequel évolue Énergie NB.

La *Loi sur l'électricité* a été récemment modifiée et prévoit maintenant un cadre qui s'harmonise mieux avec les objectifs actuels et futurs de la politique et du mandat. Les améliorations comprennent l'établissement de comptes d'écart réglementaires qui aideront à assurer le recouvrement des écarts au chapitre des revenus provenant de la vente d'électricité ainsi que des coûts du combustible et d'achat d'électricité, assurant ainsi la création d'une nouvelle structure d'entreprise qui permettrait à l'entreprise de services publics d'élaborer et d'offrir de nouveaux produits et services, la capacité de déposer des demandes de tarifs pluriannuels et un processus d'approbation révisé pour le projet d'immobilisations de Mactaquac.

Le processus de réglementation permet aux clients et aux autres intervenants de demander des renseignements et de poser des questions sur l'entreprise tout au long des procédures engagées devant l'organisme de réglementation. Ce processus est ouvert et transparent et Énergie NB se réjouit de pouvoir impliquer toutes les parties prenantes dans le dialogue portant sur la nature évolutive de l'entreprise, ses objectifs et les difficultés et les risques auxquels elle est confrontée.

Ressources énergétiques distribuées

Le secteur des services publics doit s'attendre à subir des perturbations importantes en raison de l'évolution des ressources énergétiques distribuées (RED) qui modifiera le rôle du client. Le réseau électrique traditionnel évolue vers un système entièrement mis en réseau qui devrait comprendre l'automatisation, la télécommande et la participation des clients. Les clients participeront de plus en plus à la prise de décisions à long terme, à la production détenue par les clients, à la gestion de l'énergie et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'introduction des RED dans le réseau électrique du Nouveau-Brunswick doit se faire de manière contrôlée afin d'éviter les problèmes opérationnels, de maintenir la stabilité globale du réseau et d'assurer la satisfaction des clients. Il est essentiel qu'Énergie NB soit prête pour les changements et ouverte à ceux-ci grâce au développement de la capacité technique et à la mise en œuvre des programmes clients nécessaires pour permettre l'intégration d'un plus grand nombre de RED dans le réseau électrique.

La croissance de la charge, la nécessité de maintenir les installations de production et l'infrastructure de transport existantes jusqu'à la fin de leur vie économique, l'évolution constante de la technologie et l'incertitude quant au moment, à la nature et à l'ampleur de l'expansion des RED dans la province compliquent davantage la situation.

Énergie NB réagit à ces changements de façon proactive : elle prend diverses mesures pour comprendre les exigences changeantes et s'y adapter. À titre d'exemple, Énergie NB a installé chez des clients plus de 2 700 régulateurs de chauffe-eau qui fournissent des informations qui sont utilisées pour prédire les avantages du réseau en fonction des comportements des clients.

De même, l'initiative Smart Grid Atlantic (réseau intelligent de l'Atlantique) est un projet de démonstration et de mise en service qui permettra de mettre au point, de mettre en service et de piloter de nouvelles solutions de RED dans trois collectivités du Nouveau-Brunswick afin de susciter l'engagement et la sensibilisation des clients à l'égard de la consommation d'énergie et de l'optimisation des actifs énergétiques. Cette initiative permettra de faire progresser la compréhension des services publics et des clients à l'égard des nouvelles technologies, d'explorer de nouveaux barèmes tarifaires, modèles opérationnels et modèles de marché et de faire évoluer le code national du bâtiment et celui de l'énergie. Les composantes principales comprennent la mise en service et l'exploitation de :

- deux installations solaires à l'échelle communautaire, dont l'une permet le stockage dans des batteries;
- quatre bâtiments municipaux/industriels assortis de diverses configurations pour la technologie liées aux énergies renouvelables;
- 450 foyers pilotes visant à explorer le contrôle de la charge, la production et le stockage;
- essai pilote visant la tarification en fonction de l'heure de la journée et un modèle d'échange d'énergie pair à pair.

Innovation et transformation numérique

La technologie évolue rapidement et redéfinit le secteur, en changeant les rôles des clients et en transformant les modèles d'affaires. Comme pour tous les services publics, Énergie NB s'efforce de suivre le rythme des innovations et de la transformation afin de continuer à optimiser les processus opérationnels existants et de créer de nouveaux modèles d'affaires qui offriront des possibilités de création de valeur à long terme. Le risque pour les services publics s'est accru au cours des dernières années en raison de l'adoption relativement lente par le secteur des tendances numériques.

Énergie NB est une entreprise d'innovation et elle s'est associée à Siemens pour entreprendre un programme pluriannuel de déploiement et d'intégration d'un ensemble de technologies, telles que les compteurs intelligents, pour moderniser son réseau. Énergie NB collabore également avec des acteurs du secteur locaux et mondiaux pour mettre au point des technologies allant des PRM et du stockage de l'électricité aux systèmes qui fourniront en temps réel de l'information sur l'actif et de l'information opérationnelle pour l'infrastructure de transport et de distribution, en passant par des solutions pour les clients, comme l'infrastructure de recharge des véhicules électriques à grande échelle pour les véhicules électriques commerciaux.

L'établissement de relations avec les universités du Nouveau-Brunswick constitue un axe important de la stratégie d'innovation d'Énergie NB. Énergie NB et Emera parrainent conjointement le Emera and NB Power Smart Grid Technology Research Centre à l'UNB. Énergie NB s'est associée à l'Université de Moncton, à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, à Mitacs et à la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour créer un nouveau centre d'intelligence artificielle qui sera situé sur le site de l'université. Énergie NB collabore avec le ministère de l'Éducation à la création d'un centre d'excellence en énergie. L'établissement de partenariats avec le milieu universitaire permet à Énergie NB de développer et de mettre à l'essai de nouvelles technologies en plus de fournir des possibilités de perfectionner et de retenir au Nouveau-Brunswick des travailleurs qualifiés dont nous avons grand besoin.

Énergie NB exécute sa stratégie de numérisation en mettant en œuvre de nouvelles technologies pour améliorer l'expérience client, faciliter l'accès à l'information pour le personnel et accroître l'efficacité.

Marchés émergents

Les attentes des clients à l'égard de leur service public d'électricité évoluent au fur et à mesure qu'ils électrifient leurs besoins de transport, qu'ils s'approvisionnent auprès de sources d'énergie verte et qu'ils exigent une plus grande autonomie et résilience de leur approvisionnement en électricité. La culture, les politiques, les tarifs et les produits d'Énergie NB doivent évoluer et rester pertinents pour nos clients afin d'augmenter les revenus et de profiter des occasions de trouver de nouveaux moyens de mieux servir les clients.

Énergie NB suit les avancées technologiques et les mouvements dans le secteur d'activité afin de s'assurer que ses positions d'entreprise et ses plans restent pertinents et qu'ils sont appliqués au bon moment. L'évaluation continue de l'état du marché et de l'état de préparation de notre entreprise permettra à Énergie NB d'avoir la souplesse nécessaire pour servir les clients sur ces marchés émergents.

Engagement des employés

Des employés engagés sont plus susceptibles d'accomplir leurs tâches de manière efficace pour obtenir de meilleurs résultats, les rendant ainsi capables d'atteindre les objectifs de l'entreprise. Une démobilisation accrue des employés pourrait empêcher l'organisation d'atteindre ses plans d'affaires, ses cibles et ses objectifs à long terme.

Les activités d'Énergie NB évoluent en raison des tendances du secteur telles que l'expansion des ressources énergétiques distribuées, l'évolution des attentes des clients, les réglementations environnementales et l'utilisation croissante de la technologie et de l'automatisation. Au fur et à mesure qu'Énergie NB se transformera, la main-d'œuvre évoluera également et Énergie NB doit maintenir l'engagement de ses employés à toutes les étapes de leur carrière et s'assurer qu'ils acquièrent des compétences leur permettant de remplir de nouveaux rôles.

La stratégie d'Énergie NB en matière de ressources humaines se concentre sur la promotion d'une culture d'entraide et de respect, sur le développement de leaders hautement efficaces, sur la promotion de l'apprentissage et de l'amélioration continus, et sur l'établissement d'un ensemble de valeurs d'entreprise qui rallient les employés et qui motivent l'ensemble du personnel à atteindre les objectifs d'Énergie NB.

Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation constante pour les entreprises du monde entier et le piratage et l'atteinte à la protection des données provenant de systèmes d'entreprise sont de plus en plus fréquents. Énergie NB s'appuie sur les technologies de l'information et les techniques d'exploitation pour mener ses activités et ces systèmes doivent être maintenus et sécurisés. Le risque d'attaque pour Énergie NB augmente, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, en raison de la dépendance croissante à l'égard de la technologie de l'information et des communications et de la montée des menaces à la cybersécurité émanant de l'étranger. Énergie NB souscrit une cyberassurance pour atténuer les conséquences financières en cas de violation des données.

Énergie NB dispose d'une équipe de cybersécurité dévouée et bien formée qui se concentre sur la protection des systèmes d'Énergie NB. Une partie de ce travail consiste à sensibiliser tous les membres du personnel au risque de cyberattaque en leur offrant une formation obligatoire et en leur faisant subir des tests régulièrement. Le périmètre de sécurité de la Société est robuste et continue d'être renforcé grâce à des examens périodiques effectués par des tiers qui visent à cerner les lacunes. Énergie NB collabore également avec les représentants du secteur et le milieu universitaire, qui la guident en matière de cybersécurité.

Énergie NB forme tous les membres du personnel en vue d'une utilisation sécuritaire et appropriée de la technologie liée à leur rôle. Tout le personnel d'Énergie NB doit suivre une formation sur la cybersécurité tous les ans et la Société évalue régulièrement l'efficacité de la formation et le degré de sensibilisation en utilisant des tests d'hameçonnage.

Exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau

L'exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au rendement financier d'Énergie NB. L'exploitation d'une centrale nucléaire est complexe et fait l'objet d'une surveillance réglementaire considérable de tous les aspects de l'exploitation en vue de veiller à ce que les processus et les mesures nécessaires soient en place pour assurer la sûreté et la fiabilité de la centrale. Énergie NB aspire à être un exploitant nucléaire de calibre mondial et accueille favorablement les échanges avec les organismes de réglementation, les organisations professionnelles et les pairs. La centrale a été reconnue en 2019 pour son rendement en matière de sécurité et de fiabilité et son excellence opérationnelle par l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires.

Les risques liés aux centrales sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale nucléaire de Point Lepreau, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation. Le rigoureux programme de gestion de l'état des actifs de la centrale permet de recenser les équipements et les systèmes nécessitant un entretien et des échéanciers ont été établis pour le remplacement des équipements vieillissants. Une stratégie visant à recenser et à obtenir les pièces de rechange essentielles a été élaborée afin que ces pièces soient stockées sur place et que le facteur de capacité de la centrale ne soit pas compromis par des retards dans les travaux d'entretien.

Les exigences en matière de formation des exploitants de salles de commande et des autres membres clés du personnel de l'exploitation sont rigoureuses et il faut plusieurs années pour qu'un membre du personnel obtienne sa certification. Étant donné qu'Énergie NB n'exploite qu'une seule centrale nucléaire, il peut être difficile de trouver, de former et de conserver le personnel clé. Énergie NB a établi des niveaux de dotation cibles pour tous les postes clés et, par l'entremise de ses programmes de formation, elle choisit chaque année des personnes qui commenceront la formation pluriannuelle. Ces personnes sont soutenues et encadrées tout au long de leur formation, mais sont toutefois retirées du programme si elles ne démontrent pas les compétences et les comportements requis pour exploiter la centrale.

Chaîne d'approvisionnement

La pandémie de COVID-19, la guerre Ukraine-Russie et d'autres événements météorologiques et géopolitiques provoquent des perturbations au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales et locales, lesquelles entraînent des augmentations de prix, une plus grande incertitude quant aux calendriers de livraison à court terme, des délais plus longs et des pénuries de certains matériaux et services. Ces changements ont une incidence sur les coûts et les calendriers des travaux prévus et, en l'absence d'activités d'atténuation appropriées, ils pourraient avoir une incidence importante sur Énergie NB.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, Énergie NB a travaillé en amont avec les fournisseurs pour assurer la continuité de l'approvisionnement en matériaux et services, en s'assurant de trouver d'autres fournisseurs si nécessaire, en communiquant avec l'équipe opérationnelle pour aider à la planification et aux activités d'atténuation, en revoquant les stratégies visant le niveau de stocks et en passant des commandes à l'avance lorsqu'il était judicieux de le faire. Ces activités d'atténuation ont permis d'éviter toute perturbation grave de l'approvisionnement.



États financiers consolidés

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables retenues résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 31 mai 2022. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs d'Énergie NB sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au comité d'audit et des finances du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit et des finances est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le comité d'audit et des finances et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au comité d'audit et des finances, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière.

Au nom de la direction:



Président-directeur général
Keith Cronkhite
Le 16 juin 2022



DAF et vice-président principal, Services d'entreprise
Darren Murphy
Le 16 juin 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square, TD Tower
77 rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E8B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 17 juin 2022

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2022	2021
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		52 \$	3 \$
Débiteurs	5	395	272
Matériel, fournitures et combustible	6	276	222
Charges payées d'avance		22	20
Actifs dérivés	27	187	5
Total des actifs courants		932	522
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 645	4 741
Immobilisations incorporelles	8	59	56
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	881	843
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	10	500	410
Actifs dérivés	27	130	3
Autres actifs	11	1	1
Total des actifs non courants		6 216	6 054
Total des actifs		7 148	6 576
Soldes réglementaires	12	787	858
Total des actifs et des soldes réglementaires		7 935 \$	7 434 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2022	2021
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	13	859 \$	608 \$
Créditeurs et charges à payer		376	320
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		30	33
Partie courante de la dette à long terme	14	225	400
Partie courante des obligations locatives	15	5	5
Passifs dérivés	27	3	19
Total des passifs courants		1 498	1 385
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	4 406	4 334
Obligations locatives	15	33	25
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	17	1 114	1 161
Avantages postérieurs à l'emploi	18	108	126
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	19	57	57
Passifs dérivés	27	3	29
Total des passifs non courants		5 721	5 732
Total des passifs		7 219	7 117
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global		171	(148)
Résultats non distribués		545	465
Total des capitaux propres		716	317
Total des passifs et des capitaux propres		7 935 \$	7 434 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,



Président du conseil



Président-directeur général

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé du résultat net
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2022	2021
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province	20	1 502 \$	1 395 \$
À l'extérieur de la province	20	558	368
Divers	21	138	71
		2 198	1 834
Charges			
Combustible et achats d'électricité		983	802
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	22	537	508
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	23	344	321
Impôt et taxes	24	51	49
		1 915	1 680
Bénéfice d'exploitation		283	154
Charges financières	25	248	235
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(13)	4
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	27	(46)	(95)
Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		94	10
Variation nette des soldes réglementaires	12	(14)	(14)
Bénéfice net (perte nette)		80 \$	(4) \$

État consolidé du résultat global

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	2022	2021
Bénéfice net (perte nette)	80 \$	(4) \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat		
Variation nette du bénéfice latent (de la perte latente) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	27	456 (4)
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		2 1
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	27	(154) 44
		304 41
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat		
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) sur les avantages postérieurs à l'emploi	18	15 (11)
Autres éléments du résultat global	319	30
Résultat global total	399 \$	26 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Cumul des autres éléments du résultat global

	Couvertures de flux de trésorerie (note 27)	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2020	(75) \$	(37) \$	(66) \$	(178) \$	469 \$	291 \$
(Perte nette) de l'exercice	–	–	–	–	(4)	(4)
Autres éléments du résultat global	40	1	(11)	30	–	30
Solde au 31 mars 2021	(35)	(36)	(77)	(148)	465	317
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	80	80
Autres éléments du résultat global	302	2	15	319	–	319
Solde au 31 mars 2022	267 \$	(34) \$	(62) \$	171 \$	545 \$	716 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des flux de trésorerie
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2022	2021
Activités d'exploitation			
Trésorerie reçue de clients et de contreparties		2 087 \$	1 832 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés		(1 551)	(1 310)
Apport des clients	19	4	3
Avantages postérieurs à l'emploi	18	(11)	(6)
Intérêts payés		(208)	(228)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		321	291
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite du produit		(334)	(316)
Retraits du fonds liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement		7	6
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement	17	(10)	(9)
(Sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(337)	(319)
Activités de financement			
	26		
Produit des émissions de titres de créance à long terme	14	298	303
Remboursements d'emprunts	14	(400)	(367)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	13	251	(83)
Versements dans le fonds d'amortissement	10	(121)	(49)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	10	44	230
Remboursement d'obligations locatives	15	(7)	(6)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement		65	28
Entrées nettes de trésorerie		49	–
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		3	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice		52 \$	3 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la Province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »). Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 27) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 16 juin 2022.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3. b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3. d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3. g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
3. h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3. i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3. j.	Évaluation des produits non facturés
3. n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3. d.	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
3. l.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
3. m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

d. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2022 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2022.

Norme	Date d'entrée en vigueur
<i>IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	1 ^{er} avril 2022
<i>IAS 1, Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2023
<i>IAS 1, Présentation des états financiers et énoncé de pratiques en IFRS 2</i>	1 ^{er} avril 2023
<i>IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	1 ^{er} avril 2023

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

L'IASB a publié des modifications à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les modifications ont trait aux coûts qui devraient être compris dans le coût d'exécution d'un contrat lorsqu'une entité détermine si un contrat est déficitaire. Les modifications précisent que le coût d'exécution d'un contrat est constitué de tous les coûts directement liés à ce contrat. Ces coûts comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat et l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications s'appliquent aux contrats existant à la date à laquelle les modifications sont appliquées pour la première fois. Énergie NB ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

L'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications ont trait au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Plus précisément, les modifications précisent l'un des critères pour le classement des passifs en tant que passifs non courants, à savoir l'exigence selon laquelle une entité dispose du droit de différer le règlement d'un passif pendant au moins 12 mois après la date de clôture.

L'IASB a publié d'autres modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratique en IFRS 2. Les modifications aident les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principales modifications ont pour objectif d'exiger que les entités présentent leurs méthodes comptables significatives plutôt que leurs principales méthodes comptables et elles précisent que les méthodes comptables concernant des transactions, autres événements ou conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et, par conséquent, n'ont pas à être présentées, et que les méthodes comptables concernant des transactions, autres événements ou conditions significatifs ne sont pas toutes significatives par rapport aux états financiers d'une société.

L'IASB a également publié des modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces modifications présentent une nouvelle définition des estimations comptables, laquelle précise qu'il s'agit de montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à une incertitude d'évaluation. Les modifications précisent également le lien entre les méthodes comptables et les estimations comptables en indiquant qu'une société établit une estimation comptable aux fins de la réalisation de l'objectif de la méthode comptable.

Énergie NB ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

e. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note fait état des méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes :

Note	Titre
3. a.	Méthode de consolidation
3. b.	Réglementation des tarifs
3. c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3. d.	Immobilisations corporelles
3. e.	Immobilisations incorporelles
3. f.	Dettes à long terme
3. g.	Passifs au titre du démantèlement
3. h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3. i.	Provisions
3. j.	Produits
3. k.	Subventions publiques
3. l.	Opérations de change
3. m.	Contrats de location
3. n.	Instruments financiers
3. o.	Dérivés

a. Méthode de consolidation

Filiale

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a appliqué l'IFRS 14 au 31 mars 2016. Aux termes de l'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b. Réglementation des tarifs (suite)

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
- Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses.

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures et les combustibles autres que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Tous les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, le montant compensatoire étant comptabilisé à titre de diminution des charges d'exploitation.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Coût des entrées (suite)

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions publiques.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre de capital et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utiliser l'actif sous-jacent. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est fondé sur le montant initial de l'obligation locative majoré de divers ajustements. Ces ajustements comprennent les paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début, les coûts directs initiaux engagés, les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif loué, ou de remise en état du bien sous-jacent ou du terrain sur lequel le bien est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Les coûts d'emprunt sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré des emprunts généraux.

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement et toute révision est appliquée prospectivement.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrale nucléaire	De 4 à 57
Centrales hydroélectriques	De 4 à 100
Centrales thermiques	De 2 à 64
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 14 à 70
Postes et sous-stations	De 15 à 62
Réseau de distribution	De 10 à 53
Bâtiments et biens	De 20 à 54
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 21
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsque aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 27; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment :

- les centrales thermiques et la centrale hydroélectrique de Milltown;
- la centrale nucléaire;
- le combustible nucléaire irradié;
- les chauffe-eau;
- les câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy;
- d'autres centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales thermiques et centrale hydroélectrique de Milltown

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au démantèlement des centrales thermiques et de la centrale hydroélectrique de Milltown.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrales thermiques et centrale hydroélectrique de Milltown (suite)

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts liés au démantèlement des centrales à la fin de leur durée d'utilité était comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2022. Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités de démantèlement sont imputées aux comptes du passif.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision. Plus précisément, la désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB;
- classée comme charge financière.

Centrale nucléaire

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au démantèlement de la centrale nucléaire.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts liés au démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée d'utilité était comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2022. Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités de démantèlement sont imputées aux comptes du passif.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrale nucléaire (suite)

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés au démantèlement de la centrale nucléaire. Plus précisément, la désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Combustible nucléaire irradié

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2022 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible nucléaire irradié jusqu'au 31 mars 2022.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Combustible nucléaire irradié (suite)

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation. Les dépenses courantes engagées dans le cadre de la gestion du combustible nucléaire irradié sont imputées aux comptes du passif.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts futurs estimés de démantèlement des câbles sous-marins de 17 kilomètres alimentant les îles de Fundy.

Calcul des coûts prévus

Les calculs des coûts futurs prévus sont établis d'après une analyse technique qui tient compte de diverses hypothèses concernant les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement et comprennent des estimations des taux d'inflation.

Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

En supposant qu'aucune dépense supplémentaire liée aux améliorations des immobilisations ne soit engagée, la fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans, soit jusqu'en 2068, avec la possibilité de prolonger davantage sa durée de vie, grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps. De ce fait, aucune durée d'utilité n'a été établie et aucun passif n'a été constitué.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution (suite)

Énergie NB entend utiliser la plupart de ses autres actifs au titre des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. Si, à une date ultérieure, il est déterminé qu'un actif donné ne respectera pas cette hypothèse de perpétuité, ce dernier fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée, après quoi une obligation serait comptabilisée.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera à l'égard des actifs des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution.

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »);
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Le RRSPNB a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la Province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêts est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels au titre du régime d'invalidité de longue durée sont comptabilisés dans le résultat net. Les gains et les pertes sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi restants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

Les apports des clients sont comptabilisés dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. Les apports des clients, qui correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Les apports remboursables sont comptabilisés en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'il ne soient plus remboursables.

j. Produits

Obligation de prestation et politique de comptabilisation des produits

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées contenir une prestation de service unique puisqu'elle représente une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation seront remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP. Les clients ont des dates de facturation différentes et la fin du mois n'est pas nécessairement la date de facturation; par conséquent, des produits à recevoir sont inscrits à la clôture de chaque mois pour comptabiliser les produits non facturés. Les ventes qui sont réputées ne pas être recouvrables ne sont pas comptabilisées à titre de produits.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j. Produits (suite)

Obligation de prestation et politique de comptabilisation des produits (suite)

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Produits divers

Ventes de gaz naturel

Les ventes sont comptabilisées lorsque le gaz naturel est livré au client et elles reposent sur le prix de marché au moment de la vente.

Apports des clients

Les apports des clients sont comptabilisés dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges et ils sont imputés au résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Un apport remboursable est comptabilisé en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'il ne soit plus remboursable.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour certains types de dépenses engagées. Ces subventions sont portées en diminution des charges pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont classées dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

l. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m. Contrats de location

Énergie NB à titre de preneur

Énergie NB détermine si un contrat est ou contient un contrat de location, en fonction de la question de savoir si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient un contrat de location, Énergie NB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

L'obligation locative représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers futurs. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat de location dans la mesure où il peut être facilement déterminé. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut facilement être déterminé, Énergie NB utilise le taux d'emprunt marginal. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de renouvellement et de résiliation sont prises en compte s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'obligation locative est par la suite augmentée des charges d'intérêts et diminuée des paiements de loyers.

NB Power applique les mesures de simplification autorisées aux termes de l'IFRS 16.

- Elle a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains). Énergie NB passe en charges les paiements de loyers liés à ces contrats de location dans l'état consolidé du résultat net.

Énergie NB à titre de bailleur

Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, Énergie NB classe les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Énergie NB a établi que tous les contrats de location pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location simple.

n. Instruments financiers

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers.

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie	Coût amorti
Débiteurs	Coût amorti
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Coût amorti
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dette à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Intérêts courus	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs
Obligations locatives	Autres passifs
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Coût amorti

Les actifs financiers classés au coût amorti sont évalués selon le montant comptabilisé lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, et augmenté ou diminué du cumul des amortissements de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et de toute correction de valeur pour pertes. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé ou reclassé.

Juste valeur par le biais du résultat net

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (par exemple, un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte générés après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés et, à ce titre, elle doit présenter à la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») aux fins d'approbation

- au moins une fois tous les trois ans, une demande de tarif général aux fins d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services;
- au moins une fois tous les trois ans, une demande aux fins d'approbation de ses besoins en revenus et des tarifs de transport et aux fins d'approbation de toute modification des tarifs d'accès ouvert au réseau de transport du Nouveau-Brunswick
 - ces besoins en revenus doivent être suffisants pour couvrir les coûts d'Énergie NB et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan intégré des ressources, à titre informatif;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan stratégique et financier ainsi que de dépenses d'investissement visant les trois prochains exercices;
- au besoin, une demande d'approbation pour les projets d'investissement de 50 millions de dollars ou plus.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

5. DÉBITEURS

	Note	2022	2021
Créances clients		259 \$	193 \$
Autres débiteurs		26	1
Produits non facturés		114	82
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	28	(4)	(4)
		395 \$	272 \$

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2022	2021
Matériel et fournitures	42 \$	37 \$
Combustible nucléaire	57	57
Charbon	15	23
Mazout lourd	114	46
Coke de pétrole	9	23
Crédits d'énergie renouvelable	13	10
Autres combustibles	26	26
	276 \$	222 \$

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de néant (néant en 2021), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 255 millions de dollars (157 millions de dollars en 2021).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous- stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2020	4 301 \$	406 \$	477 \$	1 194 \$	266 \$	280 \$	6 924 \$
Entrées	–	–	–	–	14	301	315
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	29	–	–	–	2	–	31
Ajustements liés au démantèlement	25	22	–	–	–	–	47
Sorties	(117)	–	(2)	(15)	(5)	–	(139)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(4)	–	–	–	(1)	–	(5)
Transferts	140	29	21	52	21	(281)	(18)
Solde au 31 mars 2021	4 374	457	496	1 231	297	300	7 155
Entrées	–	–	–	–	13	322	335
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	–	–	–	12	–	13
Ajustements liés au démantèlement	(91)	(2)	–	–	–	–	(93)
Sorties	(95)	–	–	(17)	(3)	–	(115)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Transferts	69	29	23	61	17	(215)	(16)
Solde au 31 mars 2022	4 258	484	519	1 275	334	407	7 277
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} avril 2020	1 448	46	74	599	78	–	2 245
Charge d'amortissement	231	10	15	34	14	–	304
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	3	–	–	–	2	–	5
Sorties	(116)	–	(1)	(14)	(4)	–	(135)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(4)	–	–	–	(1)	–	(5)
Solde au 31 mars 2021	1 562	56	88	619	89	–	2 414
Charge d'amortissement	236	12	16	35	16	–	315
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	4	–	–	–	2	–	6
Sorties	(83)	–	–	(16)	(2)	–	(101)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Solde au 31 mars 2022	1 719	68	104	638	103	–	2 632
Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation							
Solde au 31 mars 2021	29	–	–	–	4	–	33
Solde au 31 mars 2022	26	–	–	–	14	–	40
Valeur comptable – total des actifs							
Solde au 31 mars 2021	2 812	401	408	612	208	300	4 741
Solde au 31 mars 2022	2 539 \$	416 \$	415 \$	637 \$	231 \$	407 \$	4 645 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le montant des subventions publiques classé dans les immobilisations corporelles en 2022 s'est établi à 5 millions de dollars (2 millions de dollars en 2021). Ce montant a été affecté au projet de réseau intelligent de l'Atlantique. La subvention est amortie sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2022 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 3,71 % (3,73 % en 2021) se sont élevés à 9 millions de dollars (7 millions de dollars en 2021) (note 25).

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2020	19 \$	52 \$	4 \$	5 \$	80 \$
Entrées	–	–	–	9	9
Sorties	–	(8)	–	–	(8)
Transferts	–	7	–	2	9
Solde au 31 mars 2021	19	51	4	16	90
Entrées	–	–	–	10	10
Sorties	–	–	(1)	–	(1)
Transferts	–	4	–	(2)	2
Solde au 31 mars 2022	19	55	3	24	101
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2020	3	28	–	–	31
Charge d'amortissement	–	7	1	–	8
Sorties et mises hors service	–	(5)	–	–	(5)
Solde au 31 mars 2021	3	30	1	–	34
Charge d'amortissement	1	7	1	–	9
Sorties et mises hors service	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2022	4	37	1	–	42
Valeur comptable					
Solde au 31 mars 2021	16	21	3	16	56
Solde au 31 mars 2022	15 \$	18 \$	2 \$	24 \$	59 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement	Cotisations 2021-2022	Cotisations 2020-2021
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds.	– \$	– \$
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée.	5 \$	4 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Total pour 2022	Total pour 2021
Revenu fixe	161 \$	191 \$	352 \$	362 \$
Actions internationales	142	–	142	175
Placements non traditionnels	91	–	91	89
Actions canadiennes	64	–	64	59
Biens immobiliers de sociétés fermées	60	–	60	61
Biens immobiliers de sociétés ouvertes	47	–	47	23
Infrastructure de sociétés ouvertes	12	–	12	13
Infrastructure de sociétés fermées	42	–	42	36
Titres de capitaux propres de sociétés fermées	71	–	71	25
Total des placements inclus dans les fonds constitués	690 \$	191 \$	881 \$	843 \$

10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la Province du Nouveau-Brunswick 1 % du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2022	2021
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	410 \$	593 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	14	16
(Perte) de change	(1)	(18)
Versements	121	49
Remboursements	(44)	(230)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	500 \$	410 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 27, « Instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. AUTRES ACTIFS

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. NB Coal Limited a cessé ses activités le 31 décembre 2009 et le régime a pris fin à cette date. Ce régime n'a aucun membre actif. Tous les membres sont des retraités, des survivants et des retraités titulaires de droits à prestations différées. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2022. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2020. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait d'environ 1 million de dollars l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars, par conséquent, un montant a été comptabilisé au poste Autres actifs de l'état consolidé de la situation financière.

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 787 millions de dollars au 31 mars 2022, contre 858 millions de dollars au 31 mars 2021.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2020	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2021
Centrale nucléaire de Point Lepreau	19	4,56 %	769 \$	– \$	34 \$	(59) \$	744 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	20	4,56 %	96	22	4	(15)	107
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	7	–	–	–	7
			872 \$	22 \$	38 \$	(74) \$	858 \$

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2021	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2022
Centrale nucléaire de Point Lepreau	18	4,41 %	744 \$	– \$	32 \$	(115) \$	661 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	19	4,41 %	107	22	5	(16)	118
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	7	1	–	–	8
			858 \$	23 \$	37 \$	(131) \$	787 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2022	2021
Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(26) \$	(25) \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	11	11
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1	–
Variation nette des soldes réglementaires	(14) \$	(14) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouverts au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
 - les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;
- moins
- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

Règlement de la poursuite contre **Petróleos de Venezuela S.A.**

Ce solde réglementaire est lié au règlement de la poursuite contre **Petróleos de Venezuela S.A.** et reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre **Petróleos de Venezuela S.A.** Les avantages du règlement sont :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 19 ans au 31 mars 2022) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (2 ans au 31 mars 2022), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2022, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification pendant la période de construction. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction en cours qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire, un montant compensatoire étant comptabilisé à titre de réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction inscrite à l'actif est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et approuvé par la CESP elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2022, le solde des emprunts, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2022 au 12 mai 2022, était de 859 millions de dollars (608 millions de dollars en 2021), et comportait un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,71 % (0,08 % en 2021).

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	
Solde au 1 ^{er} avril 2020	4 825 \$
Remboursements d'emprunts	(367)
Produit de la dette à long terme	303
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(27)
Solde au 31 mars 2021	4 734
Remboursement d'emprunt	(400)
Produit de la dette à long terme	298
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(1)
	4 631
Moins la partie courante	(225)
Solde au 31 mars 2022	4 406 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la Province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt		Montant en principal	Montant en principal en dollars		(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
		effectif (%)	nominal (%)		canadiens	\$		
1 ^{er} octobre 2013	1 ^{er} mai 2022	8,86 %	8,75 %	100 \$ US	125 \$		– \$	125 \$
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50	50		(1)	49
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	100		–	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	360		3	363
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	100		(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	25		(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,86 %	4,80 %	160	160		(1)	159
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	150		(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	50		–	50
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	100		–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	200		(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	150		2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	200		(1)	199
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	50		1	51
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	250		8	258
4 mai 2016	4 mai 2022	1,93 %	1,55 %	100	100		–	100
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	200		(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	100		–	100
26 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	200		(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	120		(4)	116
30 avril 2018	14 août 2028	3,21 %	3,10 %	100	100		(1)	99
30 juin 2018	14 août 2048	3,33 %	3,10 %	250	250		(10)	240
13 décembre 2018	13 décembre 2023	2,70 %	2,70 %	200	200		–	200
18 janvier 2019	3 juin 2065	3,38 %	3,55 %	60	60		2	62
7 mai 2019	14 août 2050	3,11 %	3,05 %	300	300		(4)	296
29 mai 2019	3 juin 2065	3,01 %	3,55 %	150	150		20	170
2 octobre 2019	3 juin 2065	2,53 %	3,55 %	100	100		27	127
6 décembre 2019	3 juin 2065	2,71 %	2,71 %	50	50		–	50
15 avril 2020	14 août 2050	2,95 %	3,05 %	150	150		3	153
3 juin 2020	16 octobre 2057	2,34 %	2,34 %	150	150		–	150
24 novembre 2021	14 août 2052	2,94 %	2,90 %	300	300		(2)	298
Total					4 600 \$		31 \$	4 631 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2021) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 25).

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2023	225 \$
31 mars 2024	300
31 mars 2025	50
31 mars 2026	–
31 mars 2027	–
Par la suite	4 025
Total	4 600 \$

15. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent l'obligation d'Énergie NB d'effectuer les paiements découlant d'un contrat de location. Les paiements de loyers sont présentés comme des passifs sur une base actualisée. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'obligation locative.

Solde au 1 ^{er} avril 2020	5 \$
Entrées (nouveaux contrats de location)	31
Paiements de loyers	(6)
Solde au 31 mars 2021	30
Entrées (nouveaux contrats de location)	13
Charge d'intérêts	2
Paiements de loyers	(7)
	38
Moins : la partie courante des obligations locatives	(5)
Solde au 31 mars 2022	33 \$

Les passifs au titre de droits d'utilisation ci-dessus comprennent les contrats de location visant des biens de production d'électricité, du matériel informatique ainsi que divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

Au cours de l'exercice, aucun produit ni aucune charge n'a été engagé en lien avec les transactions faisant intervenir des paiements de loyers variables, une sous-location, ou une cession-bail.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. OBLIGATIONS LOCATIVES (suite)

Au cours de l'exercice, aucun contrat de location n'a répondu à la définition d'immeuble de placement conformément à l'IFRS 16. Énergie NB a inclus des options de renouvellement dans le calcul de l'obligation découlant de certains contrats de location de biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les paiements de loyers minimaux futurs et la valeur actualisée des obligations locatives.

	Un an	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements de loyer minimaux futurs	6 \$	18 \$	20 \$
Valeur actualisée des obligations locatives	5 \$	15 \$	18 \$

Paiements de loyers n'étant pas comptabilisés comme des passifs

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ou pour les contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins). Les paiements découlant de ces contrats de location sont passés en charges selon le mode linéaire. Au cours de l'exercice, des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur d'un montant de 3 millions de dollars ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net au poste Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

16. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB obtient son capital grâce essentiellement à des emprunts à court et à long terme de la Province du Nouveau-Brunswick aux termes de la *Loi sur les emprunts de la province*. Ce type d'emprunt permet à Énergie NB de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2022	2021
Dette à long terme	4 631 \$	4 734 \$
Dette à court terme	859	608
Total de la dette	5 490	5 342
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(500)	(410)
Trésorerie	(52)	(3)
Total de la dette nette	4 938	4 929
Résultats non distribués	545	465
Cumul des autres éléments du résultat global	171	(148)
Total du capital	5 654	5 246
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	87 %	94 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Coût du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy	Coût du démantèlement des câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy à la fin de leur durée de vie utile. Ce coût comprend les câbles de rechange et les actifs en service.	Le passif n'est pas financé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau	Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy
Montant des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif					
- 2022	186 \$	1 183 \$	841 \$	3 \$	30 \$
- 2021	175	1 136	812	3	29
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation et des dépenses liées au démantèlement, facteurs contrebalancés par l'indexation et la révision des estimations de coûts	Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation et des dépenses liées au démantèlement, facteurs contrebalancés par l'indexation et la révision des estimations de coûts	Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation et des dépenses liées au démantèlement, facteurs contrebalancés par l'indexation et la révision des estimations de coûts	Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation	Variations du passif découlant de la modification du taux d'actualisation, contrebalancée par l'indexation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2078	2188	2037	2060
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie					
- 2022	De 2,60 % à 4,06 %	4,32 %	4,84 %	3,98 %	De 3,78 % à 3,80 %
- 2021	De 0,84 % à 3,52 %	3,98 %	4,41 %	3,35 %	De 2,88 % à 3,42 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	De 2,0 % à 3,44 %	2,0 %	De 1,99 % à 3,38 %	De 2,0 % à 3,44 %	De 2,0 % à 3,44 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Énergie NB entend procéder au démantèlement de la centrale de Milltown à compter de l'été 2022, lequel devrait être achevé en mars 2023.

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2022	2021
Passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	138 \$	153 \$
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(1)	(17)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	4	5
Moins : dépenses	(2)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	139	138
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	571	518
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(41)	32
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	23	22
Moins : dépenses	(2)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	551	571
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	427	398
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(39)	16
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	19	17
Moins : dépenses	(6)	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	401	427
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3	3
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(1)	-
Solde à la clôture de l'exercice	2	3
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy		
Solde à l'ouverture de l'exercice	22	-
Plus : Passif relatif au démantèlement nouvellement comptabilisé	-	22
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(2)	-
Plus : charge de désactualisation	1	-
Solde à la clôture de l'exercice	21	22
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 114 \$	1 161 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2022	2021
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	67 \$	79 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	15	19
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	29	32
	111	130
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer	(3)	(4)
Avantages postérieurs à l'emploi	108 \$	126 \$

Hypothèses	2022 (%)	2021 (%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,25	3,80
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	4,35	3,25
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	79 \$	74 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	3
Prestations versées	(4)	(4)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(11)	6
Solde à la clôture de l'exercice	67 \$	79 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée (suite)

Coût	2022	2021
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3 \$	3 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	3 \$

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2021.

Énergie NB abandonne graduellement les allocations de retraite depuis quelques années. Les employés n'accumuleront plus d'allocations de retraite et ils ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. La majeure partie des paiements devraient être effectués en 2023.

Obligation au titre des prestations constituées	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	19 \$	17 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(6)	(1)
(Gain actuariel) perte actuarielle	-	1
Solde à la clôture de l'exercice	15 \$	19 \$

Coût	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	2 \$

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	32 \$	26 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(1)	(1)
Perte actuarielle comptabilisée (gain actuariel comptabilisé) dans les autres éléments du résultat global	(4)	4
Perte actuarielle comptabilisée dans le résultat	-	1
Solde à la clôture de l'exercice	29 \$	32 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Coût	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Perte actuarielle comptabilisée au cours de l'exercice	–	1
Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	3 \$

Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	(77) \$	(66) \$
Gains actuariels liés (pertes actuarielles liées) à l'obligation au titre des prestations constituées		
– Ajustements liés à l'expérience	15	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	(62) \$	(77) \$

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente a été achevée en date du 1^{er} janvier 2021 et elle indiquait que la capitalisation du RRSPNB était de 115 % (115 % au 1^{er} janvier 2020). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 1 137 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 7 626 millions de dollars. La prochaine évaluation est en date du 1^{er} janvier 2022, et elle sera achevée en septembre 2022.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 267 millions de dollars (262 millions de dollars au 1^{er} janvier 2020). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	31 \$	30 \$

En 2023, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 33 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

19. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Obligation en matière d'environnement	Obligation au titre des apports des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges			
Solde au 1 ^{er} avril 2020	11 \$	46 \$	57 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	3	3
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(2)	(3)
Solde au 31 mars 2021	10	47	57
Provisions constituées au cours de l'exercice	1	4	5
Provisions utilisées au cours de l'exercice	–	(2)	(2)
Modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(3)	–	(3)
Solde au 31 mars 2022	8 \$	49 \$	57 \$

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 3,98 % (3,35 % en 2021).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 9 millions de dollars (13 millions de dollars en 2021).

Obligation au titre des apports des clients

Énergie NB a reçu des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports sont comptabilisés à titre de produits différés et inscrits dans le résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

20. PRODUITS

a. Produits tirés de contrats

	2022	2021
Ventes d'électricité	2 060 \$	1 763 \$
Produits des contrats divers	99	37
Total des produits tirés des contrats	2 159 \$	1 800 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (suite)

b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients.

	Note	2022	2021
Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs		261 \$	193 \$
Actifs sur contrat – produits non facturés		114	82
Passifs sur contrat	19	(49)	(47)

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'ont pas été facturés à la date de clôture.

Au cours de la période close le 31 mars 2022, les actifs sur contrats ont été dépréciés de néant (néant en 2021). Il y a lieu de se reporter à la note 28 pour obtenir le calcul de la charge de dépréciation au titre des actifs sur contrat. Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec des clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits pour l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élève à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2021).

Les produits comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 qui sont liés à des obligations de prestation remplies (ou remplies partiellement) ayant trait à des périodes antérieures se sont établis à néant (néant en 2021).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (suite)

c. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

	2022	2021
Ventes d'électricité à l'intérieur de la province		
Résidentiel	701 \$	669 \$
Industriel	364	312
Usage général	294	276
Vente en gros	116	112
Éclairage public	22	21
Non mesurées	5	5
	1 502	1 395
Ventes d'électricité à l'extérieur de la province		
Ventes au Canada		
Contrats à long terme	115	106
Contrats à court terme	58	29
Ventes aux États-Unis		
Contrats à long terme	275	182
Contrats à court terme	92	28
Crédits d'énergie renouvelable à court terme	18	23
	558	368
Total des ventes d'électricité	2 060	1 763
Divers		
Produits liés aux clients	17	16
Raccordements aux poteaux	4	4
Revenus afférents au transport	18	15
Ventes de gaz naturel	54	–
Autres produits des contrats	6	2
	99	37
Total des produits tirés des contrats	2 159 \$	1 800 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

21. PRODUITS DIVERS

	2022	2021
Revenus nets afférents au transport	18 \$	15 \$
Produits liés aux clients	17	16
Location des chauffe-eau	23	22
Produits tirés des raccordements aux poteaux	4	4
Ventes de gaz naturel	54	–
Autres produits divers	22	14
	138 \$	71 \$

22. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2022	2021
Salaires et charges sociales	321 \$	307 \$
Services sous-traités	129	121
Matériel et fournitures	35	37
Véhicules et équipement	29	24
Provision pour pertes	2	2
Autres	21	17
	537 \$	508 \$

Le tableau ci-après présente un sommaire des subventions publiques qui ont été reçues ou sont à recevoir au cours de l'exercice. Les subventions ont été portées en diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration principalement dans le compte « Autres ».

	2022	2021
Programmes d'efficacité destinés aux résidents du Nouveau-Brunswick	20 \$	15 \$
Programme de rabais visant les véhicules électriques et les bornes de recharge	2	–
Projet de Réseau intelligent de l'Atlantique	3	2
	25 \$	17 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

23. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2022	2021
Immobilisations corporelles	315 \$	304 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	5
Immobilisations incorporelles	9	8
Perte sur la sortie d'actifs	14	4
	344 \$	321 \$

24. IMPÔT ET TAXES

	2022	2021
Impôt foncier	24 \$	24 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	27	25
	51 \$	49 \$

25. CHARGES FINANCIÈRES

	Note	2022	2021
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme		178 \$	182 \$
Désactualisation	17	47	44
Frais de gestion du portefeuille de dette		32	32
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	14	(1)	(27)
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	18	5	5
Profits ou pertes de change		(4)	6
		257	242
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	7	(9)	(7)
		248 \$	235 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. PRÊTS ET EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortissement	Dettes à long terme	Obligation locative	Dettes à court terme	Total
Solde au 1^{er} avril 2020	(593) \$	4 825 \$	5 \$	691 \$	4 928 \$
Changements issus des flux de trésorerie de financement					
Versements dans le fonds d'amortissement	(49)	–	–	–	(49)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	230	–	–	–	230
Augmentation de la dette à court terme	–	–	–	(83)	(83)
Produit de la dette à long terme	–	303	–	–	303
Remboursement d'emprunts	–	(367)	–	–	(367)
Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement	–	–	(6)	–	(6)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	181	(64)	(6)	(83)	28
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(16)	–	–	–	(16)
(Profits) pertes de change	18	(27)	–	–	(9)
Entrées d'actifs	–	–	31	–	31
Total des autres changements	2	(27)	31	–	6
Solde au 31 mars 2021	(410)	4 734	30	608	4 962
Changements issus des flux de trésorerie de financement					
Versements dans le fonds d'amortissement	(121)	–	–	–	(121)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	44	–	–	–	44
(Diminution) de la dette à court terme	–	–	–	251	251
Produit de la dette à long terme	–	298	–	–	298
Remboursements d'emprunts	–	(400)	–	–	(400)
Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement	–	–	(7)	–	(7)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	(77)	(102)	(7)	251	65
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(14)	–	–	–	(14)
(Profits) pertes de change	1	(1)	–	–	–
Entrées d'actifs	–	–	13	–	13
Charge d'intérêts	–	–	2	–	2
Total des autres changements	(13)	(1)	15	–	1
Solde au 31 mars 2022	(500) \$	4 631 \$	38 \$	859 \$	5 028 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux.

Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 28, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

	Niveau	31 mars 2022		31 mars 2021	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Trésorerie	1	52 \$	52 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	1	395	395	272	272
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2-3	881	881	843	843
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	500	500	410	410
Actifs dérivés	2	317	317	8	8
Total des actifs financiers		2 145	2 145	1 536	1 536
Passifs financiers					
Dettes à court terme	1	859	859	608	608
Créditeurs et charges à payer	1	376	376	320	320
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	30	30	33	33
Dettes à long terme	2	4 631	4 699	4 734	5 189
Passifs dérivés	2	6	6	48	48
Total des passifs financiers		5 902 \$	5 970 \$	5 743 \$	6 198 \$

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2022	2021
Niveau 2	708 \$	720 \$
Niveau 3	173	123
	881 \$	843 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2022.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2020	104 \$
Acquisitions	36
Ventes	(19)
Profits comptabilisés dans le résultat net	2
Solde au 31 mars 2021	123
Acquisitions	57
Ventes	(27)
Profits comptabilisés dans le résultat net	20
Solde au 31 mars 2022	173 \$

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des acquisitions visées par des engagements aux 31 mars.

	31 mars 2022				31 mars 2021			
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré		
Dérivés de change ¹⁾	USD	63	567,3	1,26 \$ CAD	477,5	1,30 \$ CAD		
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	23	1,7	75,04 USD	0,4	50,40 USD		
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	GJ	55	51,3	2,32 CAD	45,7	2,33 CAD		
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁴⁾	MWh	57	5,3	50,85 USD	7,3	42,10 USD		
Dérivés liés à l'uranium ⁵⁾	LB	23	0,4	40,25 \$ USD	0,2	32,65 \$ USD		

1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.

2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.

3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.

4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.

5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'uranium.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2022. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

La juste valeur totale de l'actif net au titre des instruments financiers dérivés s'établissait à 311 millions de dollars au 31 mars 2022, en raison des variations cumulées de la juste valeur depuis la création des instruments. Du montant de 311 millions de dollars, des profits cumulés de 267 millions de dollars sur les instruments comptabilisés comme couvertures ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et une tranche de 44 millions de dollars a été portée en résultat depuis la création et est reflétée dans les résultats non distribués.

	Contrats de change	Contrats liés au prix du gaz naturel	Contrats liés au prix de l'électricité	Contrats liés au prix du mazout lourd	Contrats liés au prix de l'uranium	2022	2021
Actifs dérivés courants	(2) \$	44 \$	103 \$	34 \$	8 \$	187 \$	5 \$
Actifs dérivés non courants	3	56	68	2	1	130	3
Passifs dérivés courants	(1)	(2)	–	–	–	(3)	(19)
Passifs dérivés non courants	(3)	–	–	–	–	(3)	(29)
Total des actifs (passifs)	(3) \$	98 \$	171 \$	36 \$	9 \$	311 \$	(40) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant illustre l'incidence sur les résultats non distribués des instruments dérivés.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats liés au prix du charbon	Total
Solde de l'actif (du passif) dérivé au 1 ^{er} avril 2020	5 \$	(10) \$	– \$	– \$	(5) \$
Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat	(10)	17	4	2	13
Inefficacité de la couverture	–	1	–	–	1
Règlements	3	(10)	(4)	(3)	(14)
Solde de l'actif (du passif) dérivé au 31 mars 2021	(2)	(2)	–	(1)	(5)
Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat	1	8	(2)	2	9
Inefficacité de la couverture	–	2	–	–	2
Règlements	–	33	6	(1)	38
Solde de l'actif (du passif) dérivé au 31 mars 2022	(1) \$	41 \$	4 \$	– \$	44 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b. Incidence des instruments financiers dérivés admissibles comme instruments de couverture sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2020	41 \$	– \$	(86) \$	(20) \$	(9) \$	(1) \$	(75) \$
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	(62)	(1)	29	20	9	1	(4)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4	(1)	36	5	–	–	44
Solde au 31 mars 2021	(17)	(2)	(21)	5	–	–	(35)
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	3	106	267	68	–	12	456
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	12	(6)	(116)	(41)	–	(3)	(154)
Solde au 31 mars 2022	(2) \$	98 \$	130 \$	32 \$	– \$	9 \$	267 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Énergie NB est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

Actifs financiers	Juste valeur pour 2022	Juste valeur pour 2021
Trésorerie	52 \$	3 \$
Débiteurs	395	272
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	881	843
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	500	410
Actifs dérivés	317	8
	2 145 \$	1 536 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Les clients sont tenus aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir à Énergie NB une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2022.

	Taux moyen pondéré des pertes 2022	Taux moyen pondéré des pertes 2021	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Comptes clients				
En règle	0,44 %	0,58 %	250 \$	1 \$
De 31 à 60 jours	8,04 %	12,23 %	5	–
De 61 à 90 jours	31,46 %	60,96 %	1	–
De 91 à 365 jours	22,33 %	32,10 %	2	1
Plus de 365 jours	– %	– %	1	–
			259	2
Produits non facturés	0,65 %	1,50 %	114	1
Autres débiteurs			26	1
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues			(4)	–
			395 \$	4 \$

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. La perte de crédit attendue a été ajustée pour refléter les hypothèses actuelles sur les défauts de paiement prévus des clients. Des facteurs économiques tels que l'inflation élevée, l'incertitude découlant des événements à l'échelle mondiale, l'assouplissement des mesures restrictives liées à la COVID 19 et la modification possible des dépenses des clients ont été pris en compte dans cette évaluation. Il n'y a aucune perte sur créances attendues au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'il n'y a aucune radiation importante attendue.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendue est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La variation de la perte de crédit attendue au cours des exercices indiqués à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit :

Rapprochement de la perte de crédit attendue	2022	2021
Solde au 1 ^{er} avril	4 \$	5 \$
Montants radiés	(2)	(3)
Évaluation nette de la correction de valeur pour perte	3	3
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	(1)	(1)
Solde au 31 mars	4 \$	4 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser 1 % du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la Province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la Province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la Province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2022, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la Province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La Province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2022, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit. Au 31 mars 2022, Énergie NB détenait des garanties de 56 millions de dollars (néant en 2021).

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	2022	2021
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	7 \$	9 \$	8 \$	6 \$	2 \$	2 \$	34 \$	38 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	31	41	31	24	5	3	135	137
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	45	61	46	35	3	—	190	193
	83 \$	111 \$	85 \$	65 \$	10 \$	5 \$	359 \$	368 \$

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées;
- des variations des valeurs liquidatives par part des titres de capitaux propres de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil. La pandémie de COVID-19, la hausse des prix des marchandises et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont engendré une hausse du taux d'inflation et une volatilité accrue sur les marchés. La juste valeur au 31 mars 2022 des placements de niveau 1 et de niveau 2 et des placements de niveau 3 dans les infrastructures, l'immobilier et les titres de participation de sociétés fermées reflétait les taux et les prix du marché à cette date.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB investissent dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les instruments financiers existants au 31 mars 2022.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 1 % du taux de change CAD/USD	3 \$	5 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	27	-
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$ /b du prix du mazout lourd	-	8
Variation de 1 \$/GJ du prix du gaz naturel	-	51
Variation de 5 \$/LB du prix de l'uranium	-	2
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	-	27
Placements en biens immobiliers de sociétés fermées, en infrastructures de sociétés fermées et en titres de capitaux propres de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux d'actualisation	4	-
Fourchette des évaluations de l'infrastructure	3 \$	-\$

En ce qui a trait aux infrastructures de sociétés fermées, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds entre le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2022 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2024	De 2025 à 2027	2028 et par la suite
Dette à court terme	859 \$	859 \$	859 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	376	376	376	–	–	–	–
Intérêts courus	30	–	7	23	–	–	–
Passifs dérivés	6	6	1	2	–	3	–
Dette à long terme	4 631	4 600	–	225	300	50	4 025
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	–	3 477	8	157	158	440	2 714
	5 902 \$	9 318 \$	1 251 \$	407 \$	458 \$	493 \$	6 739 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent :

- la Province du Nouveau-Brunswick (note 1);
- la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, qui est une société d'État provinciale.

Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick

La Province du Nouveau-Brunswick a reçu 200 actions de catégorie A entièrement participatives avec droit de vote de Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, et Énergie NB a reçu 100 actions de catégorie B non participatives avec droit de vote d'un montant symbolique. Énergie NB ne peut recevoir de dividende à moins ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'actions de catégorie A émises et en circulation. Énergie NB n'a pas de contrôle ou d'influence importante sur Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick. Le placement dans Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick est inscrit à titre d'instrument financier et est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, montant qui ne s'écarte pas de manière importante de son coût de 1 \$, qui est comptabilisé dans les autres actifs.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2022, le montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 500 millions de dollars (410 millions de dollars en 2021) (note 10).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la Province du Nouveau-Brunswick (notes 13 et 14).

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la Province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 51 millions de dollars (49 millions de dollars en 2021) (note 24).

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants (définis comme étant les membres de la haute direction) et aux membres du conseil d'administration s'établit comme suit :

	2022	2021
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 \$	4 \$
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2	2
	6 \$	6 \$

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	175 \$	142 \$	105 \$	92 \$	120 \$	1 213 \$
Dépenses d'investissement engagées	162	45	14	–	–	–
Contrats de location simple	1	–	–	–	–	–
Autres engagements	11	9	9	5	4	24
	349 \$	196 \$	128 \$	97 \$	124 \$	1 237 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée du contrat (en années)	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
7	2026	99 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
5	2023	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
20	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30	2027	39 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20	2032	9 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
37	2045	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
35	2045	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
35	2045	17 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25	2044	18 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
30	2049	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
Diverse	Diverse	20 MW	Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable – Canada.
Diverse	Diverse	24 MW	Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable - États-Unis.

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à expiration en 2040. Énergie NB s'est engagée à acheter 2 millions de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, 310 GWh (432 GWh en 2021) d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la Province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Corporation de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick

Corporation de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick a été dissoute le 4 avril 2022.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE (suite)

Comptes réglementaires

En novembre 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé des modifications à la *Loi sur l'électricité* visant à moderniser la loi et à fournir à Énergie NB des mécanismes pour améliorer sa santé financière. La modification comprend l'établissement d'un compte de report au titre de l'efficacité énergétique et de la réponse à la demande et de deux comptes d'écarts réglementaires pour enregistrer les écarts entre les coûts de combustible et d'achat d'électricité réels et prévus et entre les ventes d'électricité et les marges réelles et prévues.

Le compte au titre de l'efficacité énergétique et de la réponse à la demande permettra à Énergie NB de recouvrer les dépenses admissibles sur une période de dix ans au moyen de l'amortissement compris dans les besoins en revenus. Les comptes d'écart visant les coûts de combustible et d'achats d'électricité ainsi que les ventes d'électricité et les marges permettront à Énergie NB de mettre en œuvre des avenants tarifaires annuels afin de recouvrer auprès de clients ou de rembourser à ceux-ci tout écart par rapport aux résultats prévus.

Les comptes réglementaires commenceront à être utilisés le 1^{er} avril 2022 et seront comptabilisés conformément à l'IFRS 14 *Comptes de report réglementaires*.



Aperçu statistique

Énoncé de la production¹

(en millions de kWh)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Énergie hydroélectrique	2 393	2 652	2 700	2 292	2 541
Énergie thermique	3 211	2 196	3 118	4 001	3 620
Énergie nucléaire	5 450	4 399	5 404	5 220	5 531
Turbines à combustion	603	793	14	3	6
Achats	9 367	8 714	8 417	6 683	6 511
Production et achats bruts	21 024	18 754	19 653	18 199	18 209
Service de poste	652	540	627	664	664
Production et achats nets	20 372	18 214	19 026	17 535	17 545
Pertes – transformateur et transport	560	610	588	631	532
Total de l'énergie disponible	19 812	17 604	18 438	16 904	17 013

Énoncé des ventes

(en millions de kWh)

	2022-2021	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Vente en gros	1 179	1 159	1 219	1 262	1 215
Industriel	4 438	4 199	4 285	4 125	4 479
Usage général	2 236	2 152	2 313	2 371	2 332
Résidentiel	5 363	5 159	5 236	5 384	5 100
Éclairage public	58	44	44	44	44
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	13 274	12 713	13 097	13 186	13 170
Interconnexions	6 175	4 576	5 049	3 373	3 491
Ventes totales	19 449	17 289	18 146	16 559	16 661
Pertes de distributions	363	315	292	345	352
Total de l'énergie distribuée et vendue	19 812	17 604	18 438	16 904	17 013

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

Énoncé des revenus

(en millions)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Vente en gros	116 \$	112 \$	116 \$	119 \$	113 \$
Industriel	364	312	312	302	333
Usage général	294	276	297	299	292
Résidentiel	701	669	669	671	638
Éclairage public	27	26	26	25	26
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 502	1 395	1 420	1 416	1 402
Interconnexions	558	368	428	293	265
Ventes d'énergie	2 060	1 763	1 848	1 709	1 667
Divers	138	71	76	87	84
Total des revenus	2 198 \$	1 834 \$	1 924 \$	1 796 \$	1 751 \$

Énoncé des revenus de la production à l'intérieur de la province

(en millions de kWh)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Énergie hydroélectrique	2 280	2 280	2 501	2 184	2 318
Charbon et coke de pétrole	1 840	1 412	1 774	2 855	2 517
Gaz naturel	572	753	286		
Mazout lourd et diesel	488	200	44	234	286
Énergie nucléaire	4 832	3 894	4 814	4 636	4 922
Achats	4 151	4 984	4 454	4 211	3 948
Production et achats nets	14 091	13 523	13 873	14 120	13 991
Pertes — transformateur et transport	560	610	588	631	532
Total de l'énergie disponible	13 531	12 913	13 285	13 489	13 459

Statistiques d'exploitation

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Lignes de transport, en kilomètres	6 870	6 875	6 905	6 905	6 900
Lignes de distribution, en kilomètres	21 562	21 434	21 358	21 274	21 215
Clients résidentiels	341 962	335 449	331 135	328 968	327 281
Clients industriels	1 853	1 814	1 805	1 776	1 747
Clients d'usage général	27 492	27 041	26 787	26 629	26 377
Clients non mesurés	2 759	2 770	2 786	2 842	2 833
Clients directs	374 066	367 074	362 513	360 215	358 238
Clients indirects	46 063	45 710	47 381	45 251	45 230
Total des clients	420 129	412 784	409 894	405 466	403 468
Postes réguliers	2 603	2 576	2 569	2 529	2 497
Postes temporaires	185	109	109	83	85
Total des postes	2 788	2 685	2 678	2 612	2 582

Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 502 \$	1 395 \$	1 420 \$	1 416 \$	1 402 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	558	368	428	293	265
Revenus divers	138	71	76	87	84
Combustible et achats d'électricité	(983)	(802)	(777)	(761)	(727)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(537)	(508)	(529)	(493)	(474)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(344)	(321)	(318)	(271)	(253)
Impôt et taxes	(51)	(49)	(47)	(45)	(44)
Charges financières	(248)	(235)	(299)	(287)	(264)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	13	(4)	46	37	17
Évaluation à la Valeur de marché des placements à la juste valeur par les biais du résultat net	46	95	(4)	54	30
Variations nettes des soldes réglementaires	(14)	(14)	(12)	(10)	(13)
Bénéfice net (perte nette)	80 \$	(4) \$	(16) \$	20 \$	23 \$

Bilan sommaire au 31 mars

(en millions de dollars)

Actifs

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Actifs courants	932 \$	522 \$	546 \$	555 \$	434 \$
Immobilisations corporelles	4 645	4 741	4 679	4 495	4 337
Autres actifs non courants	1 571	1 313	1 420	1 393	1 275
Total des actifs	7 148	6 576	6 645	6 443	6 046
Soldes réglementaires	787	858	872	884	894
Total des actifs et soldes réglementaires	7 935 \$	7 434 \$	7 517 \$	7 327 \$	6 940 \$

Passif et capitaux propres

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Passifs courants	1 498 \$	1 385 \$	1 500 \$	1 702 \$	1 608 \$
Dettes à long terme	4 406	4 334	4 447	4 159	3 997
Autres passifs non courants	1 315	1 398	1 279	1 089	997
Capitaux propres	716	317	291	377	338
Total du passif et des capitaux propres	7 935 \$	7 434 \$	7 517 \$	7 327 \$	6 940 \$

Sommaire de l'état des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Trésorerie reçue de client	2 091 \$	1 835 \$	1 953 \$	1 737 \$	1 769 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés	(1 561)	(1 316)	(1 337)	(1 324)	(1 229)
Intérêts payés	(208)	(228)	(245)	(234)	(234)
Activités d'exploitation	321	291	371	179	306
Activités d'investissement	(337)	(319)	(367)	(375)	(192)
Activités de financement	65	28	(5)	194	(109)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie	49	-	(1)	(2)	5
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3	3	4	6	1
Trésorerie à la clôture de l'exercice	52 \$	3 \$	3 \$	4 \$	6 \$

Charges financières et revenus de placement

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	178 \$	182 \$	211 \$	208 \$	206 \$
Désactualisation	47	44	40	37	35
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	32	32	31	32
(Profits) pertes de change	(5)	(21)	20	13	(9)
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	5	5	4	5	4
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(9)	(7)	(8)	(7)	(6)
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	-	-	-	-	2
Charges financières	248	235	299	287	264
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(13)	4	(46)	(37)	(17)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(46)	(95)	4	(54)	(30)
Charges financières et revenus de placement	189 \$	144 \$	257 \$	196 \$	217 \$

Ratios financiers

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Marge brute	52%	55%	58%	55%	56%
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette ¹	7%	6%	8%	4%	6%
Pourcentage de la dette dans la structure du capital ²	87%	94%	94%	93%	93%
Ratio de couverture des intérêt ³	1,34	0,72	1,04	0,95	1,05

Autres statistiques

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Augmentation tarifaire	- %	1,8 %	2,5 %	0,9 %	1,8 %
IPC (Nouveau-Brunswick)	3,8 %	0,2 %	1,7 %	2,1 %	2,3 %
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁴	5,3 %	(3,7) %	1,2 %	0,5 %	2,5 %
Dépenses en capital (millions) ⁵	334 \$	316 \$	361 \$	373 \$	177 \$
Variation de la dette totale (millions)	9 \$	9 \$	(20) \$	173 \$	(133) \$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	97,3 %	97,3 %	92,8 %	92,8 %	92,7 %
Dollar américain	2,7 %	2,7 %	7,2 %	7,2 %	7,3 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	3,7 %	3,7 %	4,1 %	4,2 %	4,2 %
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,800	0,795	0,705	0,748	0,776

¹ Flux de trésorerie d'exploitation / dette totale = flux de trésorerie d'exploitation / dette où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

² Pourcentage de la dette dans la structure du capital = dette / (dette + capitaux propres) où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

³ Ratio de couverture des intérêts = bénéfices d'exploitation / charges d'intérêts où les intérêts = (intérêts sur la dette à long terme et à court terme, et commission de garantie).

⁴ Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes

⁵ Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.

Gestion du capital

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Dettes à long terme	4 631 \$	4 734 \$	4 825 \$	4 609 \$	4 407 \$
Dettes à court terme	859	608	691	897	871
Total de la dette	5 490	5 342	5 516	5 506	5 278
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(500)	(410)	(593)	(562)	(505)
Trésorerie	(52)	(3)	(3)	(4)	(6)
Total de la dette nette	4 938	4 929	4 920	4 940	4 767
Résultats non distribués	545 \$	465 \$	473 \$	490 \$	470 \$
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	171	(148)	(182)	(113)	(132)
Total du capital	5 654	5 246	5 211	5 317	5 105
Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global	5 483 \$	5 394 \$	5 393 \$	5 430 \$	5 237 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	87 %	94 %	94 %	93 %	93 %
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global)	90%	91%	91%	91%	91%



Rapport de responsabilisation

Lettre de mandat

Comme le prescrit la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Énergie NB reçoit des directives sous la forme d'une lettre de mandat du ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Énergie NB s'efforce d'atteindre les objectifs énoncés dans sa lettre de mandat.

COVID-19

Continuer à maintenir et à mettre à jour les plans de continuité des affaires qui garantissent que les mesures appropriées sont en place pour protéger le service essentiel aux Néo-Brunswickois tout en plaçant la sécurité des employés et des clients au premier plan.

Mise à jour

Énergie NB a tenu à jour ses plans de continuité des affaires afin de s'assurer que les mesures appropriées étaient mises en place pour protéger le service essentiel aux Néo-Brunswickois tout en plaçant la sécurité des employés et des clients au premier plan. Énergie NB était fière d'alimenter vos foyers, vos entreprises, nos hôpitaux et nos collectivités tout au long de la pandémie.

Depuis le début de la pandémie, Énergie NB a travaillé de façon proactive avec les fournisseurs pour assurer l'approvisionnement continu en matériel et en services, en trouvant d'autres fournisseurs au besoin, en communiquant avec les services d'exploitation pour aider à la planification et aux activités d'atténuation, en examinant les stratégies de niveau de stock et en passant des commandes à l'avance lorsque cela est prudent. Ces activités d'atténuation ont permis de prévenir toute perturbation grave de l'approvisionnement et de minimiser l'impact sur les coûts, les horaires de travail prévus et les clients.

Changement climatique

Mesurage net et production intégrée

Veiller à ce que les occasions restent ouvertes et disponibles dans le cadre des programmes de mesurage net et de production intégrée. Ces programmes continueront à fonctionner selon les exigences techniques strictes du service public et selon de saines pratiques financières.

Mise à jour

Énergie NB demeure déterminée à offrir les programmes de mesurage net et de production intégrée. Le programme de production intégrée a atteint le nombre maximal d'inscriptions et fait l'objet d'un examen par Énergie NB dans le but de rouvrir le programme de production décentralisée à d'autres participants à un taux durable sur le plan économique qui reflète les conditions changeantes de la technologie et du marché.

À la fin de l'année, Énergie NB comptait 342 clients inscrits au programme de mesurage net et 12 générateurs intégrés interconnectés avec une capacité de 16 329 kW.

Réduire notre empreinte carbone

Travailler avec la province pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant les options les moins onéreuses. Le service public continuera à soutenir les efforts du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour parvenir à un accord d'équivalence avec le gouvernement fédéral.

Mise à jour

En 2021-2022, Énergie NB a atteint un réseau à 78 pour cent sans carbone et continue de s'efforcer à réduire davantage les gaz à effet de serre.

Le gouvernement fédéral a annoncé en novembre qu'il ne permettrait pas à la centrale de Belledune de continuer à fonctionner au charbon après 2030. Énergie NB demeure engagée à travailler avec le gouvernement pour explorer des sources de combustible de remplacement et d'autres solutions pour la poursuite des activités de la centrale.

Efficacité énergétique

Continuer à offrir les programmes d'efficacité énergétique les plus avantageux et les plus valables dans tous les secteurs et pour tous les combustibles pour lesquels un financement est fourni.

Mise à jour

En 2021-2022, Énergie NB a continué de perfectionner ses offres de services visant à réduire la demande d'énergie et à faire réaliser des économies aux clients. Ces services sont disponibles pour toutes les catégories de clients et pour tous les types de combustibles utilisés dans la province. En 2021-2022, Énergie NB a dépensé 33 millions de dollars en programmes d'efficacité énergétique. Énergie NB a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités avec les clients, les entrepreneurs et les fournisseurs de services. Plus de 1 400 entreprises se sont inscrites au Programme de remboursement pour les entreprises, l'intérêt pour le Programme éconergétique pour les maisons a été deux fois supérieur aux niveaux de participation visés et la participation au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu a doublé. Les investissements dans l'efficacité énergétique ont continué à mener à la création d'emplois et à l'investissement en capital au Nouveau-Brunswick.

Premières Nations

Aider la province à s'assurer que l'obligation de consulter est respectée pour tous les projets et poursuivre les efforts en vue d'une réconciliation significative avec les Premières Nations.

Mise à jour

Énergie NB dispose d'un solide programme de consultation des Premières Nations sur une variété de questions importantes et permet la réalisation de programmes de développement liés à l'énergie, comme le Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (« PLERPE »). De plus, Énergie NB cherche à offrir des possibilités spécifiques d'emploi et d'approvisionnement aux Premières Nations.

Réduction de la dette

Établir des plans pour atteindre une structure du capital d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 2027 grâce à des réductions de coûts et à d'autres mécanismes appropriés qui permettront de maintenir des taux bas et stables pour les Néo-Brunswickois.

Mise à jour

Énergie NB est déterminée à faire des progrès constants vers cet objectif en gérant les investissements en capital et les coûts d'exploitation et en générant des économies grâce à une amélioration continue, tout en maintenant l'engagement d'Énergie NB à augmenter les tarifs de façon concurrentielle.

En 2021-2022, les progrès vers cet objectif ont été considérablement touchés par la diminution des liquidités disponibles pour rembourser la dette. L'augmentation des paiements pour le combustible et les achats d'énergie, la taxe sur le carbone et l'achat de stocks de combustible supplémentaires pour l'hiver 2022/23 ont entraîné une augmentation de la dette nette de 9 millions de dollars par rapport à l'objectif de remboursement de la dette de 72 millions de dollars. Les capitaux propres ont augmenté de 374 millions de dollars par rapport à l'objectif de 68 millions de dollars en raison des répercussions du marché qui ont augmenté la juste valeur des instruments financiers et du bénéfice net supérieur à l'objectif.

Énergie NB demeure déterminée à atteindre l'objectif législatif d'ici 2027, conformément à son mandat.

Collaboration avec la communauté

Continuer de travailler avec les collectivités de la province, en accordant une attention particulière aux Premières Nations, afin de nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité.

Mise à jour

Énergie NB continue de travailler avec les collectivités locales et les Premières Nations de la province pour répondre aux besoins en énergie et soutenir le développement économique de la province. Cela inclut la collaboration avec les Premières Nations et les collectivités locales dans le cadre du Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (PLERPE).

De plus, Énergie NB participe à la construction de la première communauté énergétique intelligente et met à l'essai des solutions avancées de réseau intelligent. Elle travaille également en collaboration pour comprendre les besoins particuliers des communautés, renforcer les capacités et offrir des conseils ou élaborer des solutions énergétiques.

Nouvelles possibilités de développement commercial

Discuter de toute nouvelle possibilité de développement commercial avec le gouvernement pour qu'il l'examine au nom de la population du Nouveau-Brunswick.

Mise à jour

Énergie NB fournit des mises à jour au gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les possibilités de développement commercial.

Énergie NB a également travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement provincial pour faire progresser le potentiel et le développement des petits réacteurs modulaires et pour établir au Nouveau-Brunswick la fabrication principale et le siège social des promoteurs de l'industrie mondiale.

Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

Continuer d'honorer le mandat de la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick, qui consiste à importer et à exporter de l'énergie.

Mise à jour

La Corporation de commercialisation de l'énergie du Nouveau-Brunswick continue de s'occuper de l'importation et de l'exportation d'énergie.

En 2021-2022, Commercialisation de l'énergie NB a augmenté ses ventes de 1 599 GWh ou 35 %, surtout en raison de l'augmentation des contrats pour desservir les charges des clients aux États-Unis, ainsi que des occasions de ventes avec des clients au Canada et aux États-Unis.

Indicateurs de rendement clés

Énergie NB assure la gestion de son rendement et cherche à l'améliorer en concentrant ses efforts sur cinq domaines clés : l'excellence en matière de sécurité, de clientèle, d'organisation, de fiabilité et d'environnement.

Indicateurs 2021-2022		Réel	Cible	Résultats
Excellence en matière de sécurité				
Taux de fréquence des accidents déclarés	↓ est meilleur	1,094	0	●
Excellence en matière de la clientèle				
Indice de satisfaction de la clientèle	↑ est meilleur	734	705	●
Excellence en matière d'organisation				
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)		283	277	●
Trésorerie disponible pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)		(16)	72	●
EEA (en millions de dollars)		537	521	●
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)		336	334	●
Excellence en matière de la fiabilité				
Indice de fiabilité de l'équipement de l'industrie nucléaire	↑ est meilleur	76	80	●
Facteur de capacité de production de la centrale nucléaire (%)	↑ est meilleur	88	96	●
Facteur de disponibilité équivalente de production (%)	↑ est meilleur	67	82	●
Indice de la fréquence moyenne des pannes du réseau (SAIFI)	↓ est meilleur	2,35	2,15	●
Indice de la durée moyenne des pannes du réseau (SAIDI)	↓ est meilleur	5,59	5,40	●
Excellence en matière de l'environnement				
% de production non émettrice	↑ est meilleur	78	82	●
Réduction de l'énergie dans la province (GWh)	↑ est meilleur	47	47	●

● Atteint ou dépassé l'objectif ● Inférieur à l'objectif de <=5 % ● Inférieur à l'objectif de >5 ● Inférieur à l'objectif de >10%

L'établissement d'indicateurs de rendement clés (IRC) ambitieux incite Énergie NB à viser une amélioration continue. Puis, lors de l'examen des résultats, l'accent est mis sur la compréhension de ce qui a motivé les résultats, à identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui doit être amélioré, et à élaborer des plans d'action en vue de continuer à nous améliorer.

L'objectif le plus ambitieux d'Énergie NB est son objectif en matière de sécurité, c'est-à-dire zéro blessure chez les employés. Le travail autour de l'électricité étant intrinsèquement dangereux ; nous tentons donc d'atténuer les risques par des programmes de formation et des politiques strictes afin de garantir des pratiques sûres. Pour mesurer l'efficacité de nos programmes et pratiques de sécurité, Énergie NB fait le suivi des blessures et des heures de travail perdues en raison d'incidents de sécurité. L'apparition de lésions musculo-squelettiques dues aux flexions, aux torsions, à l'ergonomie et au surmenage a eu une incidence sur le rendement en matière de sécurité de 2021-2022. Par conséquent, Énergie NB a établi un partenariat avec le département de kinésiologie de l'Université du Nouveau-Brunswick pour évaluer le milieu de travail et offrir des programmes de prévention aux employés.

Pour mesurer la satisfaction de la clientèle, nous recourons aux données indépendantes d'une firme de recherche nord-américaine; les données sont fondées sur des sondages menés auprès des clients du Nouveau-Brunswick. Les résultats sont ensuite comparés à ceux d'autres services publics. Les initiatives clés mises en œuvre au cours de l'année, telles que l'amélioration des communications en cas de panne et la campagne «l'électricité rend les choses possibles», ont permis de terminer l'année avec des augmentations dans divers domaines de la satisfaction de la clientèle et bien au-delà de l'objectif de l'indice global de satisfaction de la clientèle. Les résultats de fin d'année ont été stimulés par des augmentations significatives de la satisfaction de la clientèle dans les domaines de la responsabilité sociale de l'entreprise, de la valeur de l'électricité et des améliorations de la fonctionnalité de facturation et de paiement.

Compte tenu des obligations d'Énergie NB de maintenir des tarifs aussi bas que possible et de rembourser sa dette, les indicateurs d'excellence organisationnelle sont directement liés à sa performance financière. Énergie NB a atteint son objectif de bénéfice d'exploitation grâce à l'augmentation des occasions de ventes à l'exportation et à la mise à profit des conditions du marché pour optimiser les coûts d'approvisionnement, ce qui a été partiellement contrebalancé par les arrêts non prévus des centrales et la disponibilité réduite de l'hydroélectricité. Les activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ont subi des pressions en raison des arrêts non budgétés à la centrale nucléaire de Point Lepreau et de l'augmentation des travaux d'entretien et d'ingénierie à la centrale de Bayside.

Malgré un bénéfice d'exploitation plus élevé, la trésorerie disponible pour rembourser la dette a été négative de 16 millions de dollars, entraînant une augmentation de 9 millions de dollars de la dette nette. L'écart défavorable est principalement dû à la hausse des comptes débiteurs, à l'augmentation des paiements pour le combustible et l'électricité achetée, à la taxe sur le carbone et à l'achat de stocks de combustible supplémentaires pour l'hiver 2022-2023. Le ratio de l'endettement était de 87 %, l'écart positif résultant de l'impact du marché qui a augmenté la juste valeur des instruments financiers et du bénéfice net supérieur à l'objectif. Énergie NB continue de travailler à l'atteinte de l'objectif d'un ratio d'endettement de 80/20 d'ici 2027 en gérant les investissements en capital, en générant des économies grâce à des améliorations continues et en veillant à ce que les frais encourus de façon prudente soient récupérés par le biais des tarifs.

Bien que la fréquence des pannes sur les réseaux de distribution et de transport ait été défavorablement supérieure à l'objectif en 2021-2022, principalement en raison des pannes causées par un plus grand nombre de contacts avec des animaux, des oiseaux et des véhicules, les équipes ont été en mesure de maintenir la durée des pannes à un faible niveau pour les clients. Pour atteindre les indices SAIFI/SAIDI d'Énergie NB, il faut continuer à mettre l'accent sur la réduction des pannes du réseau de transport et sur les répercussions des pannes d'équipement. Malheureusement, des pannes forcées ou prolongées aux centrales de Point Lepreau, Coleson Cove et Bayside ont empêché les centrales d'atteindre leurs indicateurs de fiabilité et leurs facteurs de capacité complets. L'objectif d'Énergie NB demeure d'accroître la fiabilité de l'équipement à toutes les centrales au profit des clients.

Énergie NB a atteint son objectif d'excellence environnementale, qui était centré sur les réductions d'énergie dans la province. L'intérêt des clients pour les programmes d'efficacité énergétique résidentielle et industrielle a dépassé les objectifs et il y a eu une participation accrue au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu. Les clients du secteur commercial et industriel ont continué à affronter les défis posés par la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné des réductions d'énergie plus faibles que prévu pour cette catégorie. L'accent mis par Énergie NB sur la production non émettrice a été légèrement inférieur à l'objectif, principalement en raison de précipitations et d'une production éolienne plus faibles que prévu. La production éolienne a diminué en raison de l'effondrement de la turbine de Kent Hills et de la fermeture des parcs éoliens KH1 et KH2.

Vérifications effectuées par le bureau du Vérificateur général

En tant que société d'État, Énergie NB est soumise à des examens ou à des vérifications effectuées par le bureau du Vérificateur général. Au cours de ces vérifications, Énergie NB coopère de manière ouverte et transparente et répond à toutes les recommandations.

Programmes résidentiels d'efficacité énergétique d'Énergie NB, volume II, chapitre 2 - 2021

Recommandation 2.83

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et mette en œuvre un plan pour les mécanismes de financement de l'efficacité énergétique et d'autres mesures visant à réduire les obstacles financiers pour les ménages à revenu moyen, notamment :

- évaluer les besoins des ménages à revenu moyen
- déterminer et éliminer les obstacles réglementaires et financiers aux mécanismes de financement ; et
- concevoir des programmes d'efficacité énergétique appropriés pour répondre aux besoins identifiés.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB mènera une étude sur les obstacles à la participation et à l'accessibilité, qui comprendra un aperçu par juridiction, des pratiques exemplaires et des recommandations pour accroître la participation des ménages à revenu faible et moyen ainsi que des ménages qui ne sont pas chauffés à l'électricité.

Énergie NB travaillera avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Canada et d'autres intervenants intéressés pour s'assurer que les Néo-Brunswickois sont au courant du programme fédéral de prêts sans intérêt pour une maison plus verte.

Date cible pour la mise en œuvre

Énergie NB mettra en œuvre l'étude d'ici le 30 juin 2023.

Recommandation 2.89

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et mette en œuvre un plan visant à améliorer l'accès des ménages qui ne sont pas chauffés à l'électricité aux programmes d'efficacité énergétique, notamment en

- évaluant les besoins en matière d'efficacité énergétique des ménages chauffés à l'électricité ;
- déterminant et éliminant les obstacles réglementaires et financiers aux programmes d'efficacité énergétique pour tous les types de combustibles ; et
- examinant et ajustant les offres de programmes pour tous les types de combustibles afin de répondre aux besoins identifiés.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB continuera d'évaluer le potentiel d'efficacité énergétique et les obstacles de tous les types de combustibles et de tous les secteurs dans le cadre de ses études de marché. Cela comprend une mise à jour en 2022-2023 de l'étude sur le potentiel du marché de l'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.

Énergie NB travaillera avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'aborder les exigences de financement et les obstacles réglementaires au financement soutenu des programmes non électriques.

Énergie NB mènera une étude sur les obstacles à la participation et à l'accessibilité, qui comprendra également un aperçu par juridiction, des pratiques exemplaires et des recommandations pour accroître la participation des ménages à revenu faible et moyen ainsi que des ménages qui ne sont pas chauffés à l'électricité.

Énergie NB poursuivra le marketing ciblé et la sensibilisation de masse pour s'assurer que tous les Néo-Brunswickois connaissent les programmes d'efficacité énergétique, peu importe le type de combustible.

Date cible pour la mise en œuvre

Énergie NB mettra le plan en œuvre d'ici le 31 mars 2023.

Recommandation 2.102

Nous recommandons qu'Énergie NB effectue un contrôle de la qualité du travail des organismes de service qui effectuent les évaluations énergétiques de la maison.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB entreprendra une évaluation des processus d'assurance et de contrôle de la qualité pour chaque programme du portefeuille. Énergie NB effectuera un aperçu par juridiction afin de déterminer les meilleures pratiques d'assurance et de contrôle de la qualité. Énergie NB mettra en œuvre de nouveaux processus d'assurance et de contrôle de la qualité pour combler les lacunes.

Date cible pour la mise en œuvre

Énergie NB mettra en œuvre de nouveaux processus d'assurance et de contrôle de la qualité d'ici le 30 septembre 2023.

Recommandation 2.107

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan comportant des étapes et des échéanciers concrets pour assurer un accès facile à tous les demandeurs du Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB mènera une étude sur les obstacles à la participation et à l'accessibilité, qui comprendra également un aperçu par juridiction, des pratiques exemplaires et des recommandations pour accroître la participation des ménages à revenu faible et moyen ainsi que des ménages qui ne sont pas chauffés à l'électricité.

Le plan et les recommandations d'Énergie NB seront partagés avec le ministère du Développement social avant la mise en œuvre.

Date cible pour la mise en œuvre

Le plan d'Énergie NB sera mis en œuvre d'ici le 31 mars 2023.

Recommandation 2.118

Nous recommandons qu'Énergie NB publie dans son rapport annuel des indicateurs de rendement cohérents liés aux objectifs d'efficacité énergétique à court, moyen et long terme et au plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB établira des indicateurs de rendement en matière d'efficacité énergétique à court, moyen et long terme et en rendra compte dans son rapport annuel.

Date cible pour la mise en œuvre

Énergie NB va commencer à inclure cette information dans le rapport annuel de 2022-2023.

Problèmes liés à la dette d'Énergie NB, volume II, chapitre 3 - 2020

Recommandation 3.59

Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un plan de gestion de la dette ferme et bien défini afin d'atteindre la cible de ratio d'endettement obligatoire d'ici 2027. Le plan doit comprendre :

- des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement;
- obligation de présenter un rapport annuel dans le rapport annuel d'Énergie NB :
 - tout écart par rapport aux IRC annuels;
 - raison pour laquelle les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant;
 - un plan d'action ajusté pour atteindre la date cible de 2027.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB prend très au sérieux sa responsabilité de gérer et d'exploiter ses installations d'une manière sûre, fiable et économiquement durable.

Énergie NB s'engage à atteindre un ratio d'endettement de 80/20 prescrit par la *Loi sur l'électricité*. Les plans financiers d'Énergie NB et les exigences connexes en matière d'augmentation des tarifs sont élaborés de manière à respecter son mandat actuel de 2027 et à équilibrer d'autres objectifs clés.

L'objectif de réduction de la dette d'Énergie NB pour 2021-2022 était de 72 millions de dollars avec une structure du capital cible de 92 %.

Énergie NB accepte de rendre compte chaque année, dans son rapport annuel, de ses progrès par rapport aux indicateurs de rendement clés, y compris les raisons de tout écart par rapport aux indicateurs de rendement clés annuels.

Mise à jour d'Énergie NB (mis en œuvre)

Énergie NB a inclus cette information dans le plan annuel 2021-2022 et le rapport annuel 2021-2022.

Recommandation 3.84

Nous recommandons qu'Énergie NB, afin d'améliorer son processus de prévision, quantifie l'incidence des incertitudes probables du plan décennal, comme les prix du combustible, les débits d'électricité, le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau, les événements météorologiques, etc.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB utilise des sources de données standard de l'industrie et des experts tiers pour quantifier la valeur de certains coûts futurs, comme les prix du combustible de production et du marché de l'électricité, les taux de change et les taux d'intérêt. Énergie NB accepte d'évaluer d'autres moyens de quantifier l'incidence des incertitudes importantes liées aux coûts futurs qui échappent au contrôle de la direction et d'inclure cette information dans son processus de planification.

Mise à jour d'Énergie NB (en cours)

En 2021-2022, Énergie NB a amélioré l'analyse qu'elle effectue sur les prévisions relatives au combustible et à l'achat d'électricité dans le but de déterminer les modifications des entrées qui permettront de réduire les écarts. Énergie NB prévoit utiliser des scénarios et des analyses de sensibilité lors de la préparation de son budget 2023-2024, ce qui contribuera également à réduire les écarts.

À plus long terme, Énergie NB met en œuvre un nouveau logiciel de modélisation qui améliorera davantage les prévisions des dépenses en combustible et en achat d'électricité. L'outil sera entièrement fonctionnel d'ici 2024-2025 et permettra une meilleure analyse de la probabilité et de l'impact des changements dans les prix et les conditions d'exploitation.

Changements climatiques, volume I, chapitre 3 - 2017

Recommandation 3.55

Nous recommandons qu'Énergie NB :

- effectue une analyse approfondie sur l'incidence potentielle de l'abandon progressif de la centrale de Belledune;
- consulte le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur une solution proposée touchant la centrale de Belledune;
- intègre l'analyse portant sur l'abandon progressif de la centrale de Belledune dans son processus du Plan intégré des ressources pour s'assurer qu'elle a la capacité de satisfaire les besoins futurs en électricité du Nouveau-Brunswick, tout en respectant les programmes d'efficacité énergétique et de réduction de la demande.

Mise à jour d'Énergie NB (mis en œuvre)

Énergie NB continue de consulter régulièrement des représentants du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour des questions liées aux politiques environnementales et énergétiques sur la production, le transport, et la distribution de l'électricité au Nouveau-Brunswick.

Plus précisément, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ne permettrait pas à la centrale de Belledune de fonctionner au charbon après 2030. Énergie NB examine d'autres sources de combustible pour assurer l'exploitation continue de la centrale de Belledune.

Recommandation 3.120

Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une évaluation de la vulnérabilité au niveau de la société face aux changements climatiques.

Mise à jour d'Énergie NB (mis en œuvre)

En octobre 2019, une évaluation de la vulnérabilité de la société face aux changements climatiques a été réalisée pour analyser l'importance des impacts potentiels des changements climatiques sur les actifs et les travaux d'exploitation critiques et vulnérables. Parmi les 26 risques liés aux changements climatiques cernés, il a été déterminé que 11 posent un risque considérable.

Des travaux sont actuellement en cours afin d'aborder certains de ces risques en protégeant l'infrastructure de distribution et de transmission contre les tempêtes, dans la mesure du possible, par la mise en place de nouvelles spécifications de conception, l'élargissement des emprises dans le cadre du programme de gestion de la végétation et la mise en œuvre d'un programme relatif aux arbres dangereux afin d'identifier et d'enlever les arbres matures qui continuent de représenter un danger et d'améliorer les activités d'intervention en cas de tempête.

Recommandation 3.121

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan de mise en œuvre pour s'adapter aux changements climatiques après avoir achevé son évaluation de la vulnérabilité.

Mise à jour d'Énergie NB (mis en œuvre)

Énergie NB a élaboré son plan d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques (2021), qui décrit les processus d'évaluation des vulnérabilités du réseau et les moyens de gérer les risques et les possibilités, y compris les mesures rentables visant à modifier l'infrastructure pour améliorer la résilience. Le plan sera réexaminé et mis à jour à mesure que de nouvelles informations seront disponibles et que la planification et les mesures d'adaptation évolueront.

Divulgations faites dans l'intérêt public

Il n'y a pas eu de divulgations reçues en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* au cours de la période visée dans ce rapport annuel.



Gouvernance

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants.

Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.



Conseil d'administration



Charles V. (Chuck) Firlotte
Président



Keith Cronkhite
(membre d'office))



Judith Athaide



Anne Bertrand



Alain Bossé



Chantal Cormier



Andrew (Andy) MacGillivray



Paul McCoy



Scott Northard



Michelyne Paulin



Mark E. Reddemann



Nancy Whipp



Mike Wilson

Le conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la *Loi sur l'électricité*, qui stipule que « le conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale. » Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que de conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. Le président-directeur général, qui est membre d'office du conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités

Indépendance

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme le conseil d'administration d'Énergie NB, composé du président-directeur général, qui est un membre sans droit de vote, et d'au plus 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un conseil d'administration indépendant. Tous les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente aux réunions du conseil d'administration et des comités.

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du conseil d'administration attestent de leur conformité au code de déontologie d'Énergie NB en remplissant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public.

Comités

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice 2021-2022, Énergie NB comptait cinq comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

Comité de vérification et des finances

Nancy Whipp (présidente), Alain Bossé, Chantal Cormier, Scott Northard, Michelyne Paulin, Chuck Firlotte (membre d'office)

Le Comité de vérification et des finances aide le conseil d'administration à respecter ses obligations et à assumer ses responsabilités de surveillance, tout en fournissant des conseils et une orientation stratégiques et politiques à la direction sur les questions qui déterminent les résultats commerciaux et la performance financière de la Société. Les domaines de responsabilité du comité comprennent, sans s'y limiter, les états financiers, la conformité aux exigences réglementaires, les processus de vérification (interne et externe), les contrôles d'entreprise, la gestion des risques d'entreprise et les litiges. Dans l'exercice de son rôle, le Comité de vérification et des finances maintient une communication libre et ouverte entre lui-même, les vérificateurs externes, les vérificateurs internes et la direction.

Comité de l'environnement et de la technologie

Mark Reddemann (président), Judith Athaide, Andy MacGillivray, Paul McCoy, Mike Wilson, Chuck Firlotte (membre d'office)

Le Comité de l'environnement et de la technologie aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions et le rendement en matière d'environnement et de technologie, ainsi que sur les tendances et les questions émergentes qui ont de grandes répercussions sur la planification et le soutien des activités, des données, des informations et de la technologie à l'échelle de l'entreprise.

Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire

Andy MacGillivray (président), Anne Bertrand, Alain Bossé, Chuck Firlotte

Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil d'administration à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture

Anne Bertrand (présidente), Judith Athaide, Chantal Cormier, Andy MacGillivray, Nancy Whipp, Chuck Firlotte

Le Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant la sécurité et la culture, de même que les ressources humaines et la rémunération. Le comité fournit des conseils et une orientation à la direction en ce qui concerne les stratégies et les programmes relatifs aux ressources humaines, à la sécurité, à la culture et aux affaires des Premières nations, dans le but d'atteindre les objectifs de la Société.

Comité de la surveillance nucléaire

Paul McCoy (président), Scott Northard, Michelyne Paulin, Mark Reddemann, Mike Wilson, Chuck Firlotte (membre d'office)

Le Comité de surveillance nucléaire conseille et aide le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et aux opérations, ainsi que le risque nucléaire.

Compétences et expertise

Le conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, la commercialisation et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS.A par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

Diversité et inclusion

Le conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience contribuent à un conseil d'administration équilibré et efficace. Le conseil valorise également l'inclusion et s'assure que chaque membre du conseil s'engage également à partager ses perspectives, ses compétences et son expérience individuelles et diverses afin de gouverner efficacement Énergie NB.

Amélioration continue

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète, sont encouragés à visiter les sites d'Énergie NB et à assister à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour.

Le conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du conseil d'administration et de ses administrateurs. Le conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

Changements dans la composition du conseil d'administration

Barbara Trenholm a quitté le conseil d'administration en décembre 2021

Chantal Cormier and Michelyne Paulin ont rejoint le conseil d'administration en décembre 2021

Équipe de direction



Keith Cronkhite
président-
directeur général



Lori Clark
vice-présidente
principale, Exploitation



Suzanne Desrosiers
vice-présidente,
Ressources humaines



Jean Marc Landry
chef de l'expérience client



Darren Murphy
chef des Finances et
vice-président principal,
Services d'entreprise



James Petrie
dirigeant principal des
affaires juridiques



Brett Plummer
vice-président du Nucléaire
et dirigeant principal de
l'exploitation nucléaire



Ce rapport est également publié
en anglais sur notre site Web
www.energie.com

This annual report is also available
in English and on our website
www.nbpower.com

Société d'énergie du Nouveau-
Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**



the power of possibility
débordant d'énergie